

Séance de la matinée du 31 mars 2008

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente (absente)
 M. JEAN BURTON, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**SUR LE PLAN DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL**

ATELIER 3

LA PROTECTION DES VUES, DES PAYSAGES ET DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

VOLUME 4

Séance tenue le 31 mars 2008, 9 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	2
PÉRIODE DE QUESTION ET COMMENTAIRES :	
NINA GOULD.....	17
MARIE-ODILE TRÉPANIER.....	21
MICHEL BARCELO	28
MARIE-CLAUDE ROBERT	35
JEAN-PIERRE MONNET	44
JEAN-FRANÇOIS HALLÉ	51
IRÈNE CINQ-MARS	60
BERNARD ST-DENIS	65
SYLVAIN PAQUETTE	70
GINETTE CLOUTIER.....	75

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Bonjour à tous! Nous allons débiter l'atelier thématique sur la protection des vues, des paysages et des aménagements paysagers.

5

Mon nom est Louis Dériger. Je suis commissaire additionnel de l'Office de consultation publique de Montréal. Je suis en compagnie de monsieur Jean Burton, également commissaire additionnel à l'Office. J'agis à titre de président pour cette séance en remplacement de madame Louise Roy, qui a dû s'absenter pour des raisons de santé. J'espère que je vais pouvoir être à la hauteur de vos attentes pour cet atelier.

10

Juste pour vous situer un peu dans le contexte de la consultation, donc on est ici pour discuter du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Aujourd'hui, l'atelier concerne de façon plus spécifique les aspects qui gravitent autour des vues, autour des paysages, aménagements paysagers.

15

Et c'est un atelier qui se situe dans le contexte d'une séance d'information pour que la population, les citoyens et les groupes puissent prendre connaissance du plan et puissent poser des questions, et venir aussi également commenter certains aspects. Il ne s'agit pas actuellement de prendre position sur le plan, mais plutôt de s'informer et d'échanger sur son contenu.

20

J'aimerais aussi également, avant que j'oublie, présenter les membres de la commission, de l'équipe. Nous avons également madame Marie-France LeBlanc, qui agit comme secrétaire de commission, également comme analyste, madame Hélène Bilodeau, qui sont à la table à ma droite.

25

Également pour ce qui est de la sténotypie, c'est madame Lise Maisonneuve. Donc, j'en profite pour vous dire que tout ce qui est dit durant cet atelier est enregistré. Également monsieur Alain Gillfillin technicien du son.

30

Vous avez aussi à l'accueil, que vous avez dû rencontrer, madame Anik Pouliot et madame Mercedes Auguste qui s'occupe des inscriptions et du registre.

35

Est-ce que j'oublie des gens? Il y a Luc Doray. Je ne sais pas s'il est ici? Vous allez peut-être le voir dans l'avant-midi, qui est directeur de l'Office. Donc, de temps à autre vous allez peut-être l'apercevoir, si jamais vous avez des questions plus sur la logistique ou sur la documentation, le fonctionnement de l'Office.

40

Également, vous avez la Ville de Montréal. Monsieur Bouchard, vous allez servir de porte-parole?

M. PIERRE BOUCHARD :

45 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

50 Donc, tout à l'heure, je vais vous inviter à présenter votre projet, également votre équipe.

55 Alors, comme je disais tout à l'heure, donc ce qu'il est important de bien comprendre aujourd'hui, c'est il s'agit vraiment d'enrichir l'information, enrichir la discussion pour permettre la préparation des mémoires qui vont avoir lieu à la fin du mois d'avril.

60 Je vous rappelle aussi avant de débiter qu'il y a eu d'abord un atelier sur les milieux naturels, qui a eu lieu le 25 mars, également un atelier la semaine passée qui a porté sur les milieux bâtis et aménagés. Et aujourd'hui, on est à l'atelier 3 sur les paysages.

65 Cet après-midi, à partir de 1 h, il y aura un atelier également sur la gestion de la montagne, donc tout ce qui concerne le cadre de gestion, qui va être ici même à l'Office. Et demain soir, à 19 h, ce sera sur l'accessibilité et les services offerts. Et cette fois-là, ça va avoir lieu à l'Hôtel Hyatt Regency, ici à Montréal. Donc, pour les informations sur les lieux, vous pouvez toujours vous adresser à l'arrière.

70 Alors, je pense qu'on pourrait débiter immédiatement. Donc, je vais inviter monsieur Bouchard à présenter l'aspect paysages et protection des vues, et votre équipe également aussi.

M. PIERRE BOUCHARD :

75 Alors, bonjour à tous! Mon nom est Pierre Bouchard. Je suis directeur de la Direction des grands parcs et de la nature en ville.

80 Ce matin, la présentation va être faite par madame Françoise Caron, ici à ma gauche, de la Direction du patrimoine et Wendy Graham de la Direction des grands parcs. Je souligne également la présence de Gilles Rioux, directeur du Bureau du Mont-Royal, ici présent, madame Topp, directrice du patrimoine à la ville et Gilles Dufort de sa direction.

85 Il y a également d'autres personnes spécialistes dans la salle de la Ville qui pourront répondre à certaines questions beaucoup plus pointues.

90 Donc, je passe la parole tout de suite à Wendy.

85 **Mme WENDY GRAHAM :**

Bonjour et bienvenue à l'atelier 3 sur les paysages et les vues, la protection et la mise en valeur des paysages et des vues. Le contenu de la présentation aujourd'hui va passer en trois mouvements:

90

– un premier, introduction, qui fait un rappel du contexte et des mesures du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;

95

– le deuxième volet va toucher sur le projet de paysage et va élaborer sur certaines notions de paysage et le mont Royal;

– et le troisième va traiter les vues et il y aura une mise en contexte et des mesures élaborées par madame Françoise Caron pour cette troisième partie.

100

Donc, un rappel. Le Plan de protection et de mise en valeur comporte trois grands objectifs, dont les suivants : assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels, des milieux construits et aménagés, et des paysages, incluant les vues.

105

Comme monsieur Dériger a dit, on a déjà assisté à des ateliers pour les premiers deux sujets. Et maintenant, le plus intéressant, les paysages.

110

Bon, le constat ou le contexte de cette problématique, on peut dire que les paysages contribuent de façon très importante à l'intérêt porté à la montagne et leur prise en compte est devenue un incontournable dans la gestion équilibrée de la montagne.

À ce jour, aucune étude n'a eu pour objet premier les paysages du mont Royal.

115

Leur nature et les problématiques liées à leur protection et leur mise en valeur ne sont pas bien connues, ou elles sont connues mais elles ne sont pas bien cernées.

Les outils de protection et de mise en valeur des vues d'intérêt doivent être améliorés sur la base d'une mise à jour des inventaires et des vues. Et c'est un peu les constats du plan.

120

Les mesures qui sont suggérées sont:

– de développer, par le biais d'une étude détaillée, une connaissance précise des composantes paysagères du mont Royal;

125

– et en même temps d'établir un devis standardisé pour les études paysagères

devant être réalisées en amont d'une intervention dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, on peut dire sur la montagne;

130 – et développer et mettre en place des mesures de protection appropriées.

Et c'est un peu ça qu'on pourrait appeler pour l'exercice aujourd'hui «le projet de paysage» qu'on va regarder tout à l'heure.

135 Donc, concernant le volet sur les paysages, rappelons que les notions de mise en valeur des paysages étaient plus ou moins absentes du Plan de mise en valeur du Mont-Royal en 1992. On parlait de Olmsted, on parlait des vues, mais on n'a pas élaboré précisément sur des notions de paysages comme tels ou dans une profondeur.

140 Il existe par ailleurs et depuis des conventions sur le paysage et le patrimoine qui ont été élaborées, telles la *Loi de la protection et de la mise en valeur des paysages* en France, les Chartes de l'UNESCO, la Charte de Burra. Ce sont quelques exemples exemplaires en matière de protection de paysages sur lesquels on peut s'en inspirer.

145 Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal aussi disposent de différents mécanismes et outils de planification qui intègrent les notions de paysage à différents niveaux, et telle la Charte du Mont-Royal, aussi les valeurs du ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que les politiques de la Ville, Politique du patrimoine et les milieux naturels à titre d'exemple.

150 Et on se trouve en ce moment dans une période de remise en question sur les questions de paysage et aussi patrimoine, tel que démontré par les consultations en cours actuellement faites par le ministère dans le Livre vert. Donc, on se trouve vraiment dans un moment de questionnement sur les notions de paysage.

155 Mais il reste qu'il y a quand même un niveau intéressant de connaissance sur le paysage. Et sur le mont Royal, on s'inspire toujours du document de Frederick Law Olmsted, *Mount Royal*, un guide extraordinaire pour ce qui concerne le paysage et les plans directeurs de plusieurs institutions qui ont été préparés au fil des années, et plusieurs publications, études et projets. On ne les nommera pas tous. Ils sont ici. Et il y avait aussi une grande expérience acquise au fil des années.

160 Mais malgré ça, ce champ d'expertise demeure quand même fragmentaire, imprécis et ne repose pas sur des consensus surtout en ce qui concerne le mont Royal.

165 Les notions de paysage sont complexes, car le paysage traduit en un clin d'oeil soit l'état d'un milieu naturel ou soit comment l'homme s'est approprié le territoire au fil du temps. Le paysage est le témoin de l'histoire, de nos valeurs et de l'identité d'un peuple vis-à-vis

170 un territoire. Donc, c'est des notions relativement complexes et non pas juste ce qu'on voit devant nous.

175 Et donc, c'est dans cet esprit que le projet de paysage a été développé. C'est un projet qui vise à mieux connaître et comprendre les composantes paysagères de la montagne; de développer une expertise dans ce champ aussi, le champ de patrimoine et de paysage; et aussi de développer des outils pour mieux intervenir et évaluer les interventions, non seulement pour les gestionnaires du projet mais aussi pour les concepteurs et les intervenants dans le paysage.

180 Cette étude, espérons, va nous permettre de mieux protéger, mettre en valeur et créer notre patrimoine de demain. Dans ce sens, il y a un contrat qui a été accordé par la Ville de Montréal à un consortium composé de professionnels, notamment Nicole Valois, architecte paysagiste, Marc Fauteux, architecte paysagiste et associés, et Beaupré et Michaud, architectes, qui ont reçu le mandat de travailler à élaborer le projet de paysage.

185 Mentionnons que ce projet est financé par la Ville de Montréal, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et également la Conférence des élus, qui démontre un peu l'intérêt qui est porté par l'ensemble des intervenants au paysage.

190 Donc, la prochaine partie de la présentation vise tout simplement à faire un survol de quelques notions de paysage qui vont alimenter ce projet passionnant, en commençant pas une définition qui vient de la Convention européenne de paysage, qui dit que le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humaines et de leurs interrelations.

195 Ou encore plus simple, selon le Petit Larousse, le paysage, c'est ce qui s'offre à la vue. Donc, c'est grand et ça prête à confusion des fois, au débat et à la discussion.

200 L'intérêt manifesté pour un paysage peut être de différents ordres. Ainsi, nos préoccupations paysagères et le regard qu'on porte sur le paysage seront grandement influencés par la notion d'échelle. Les différentes échelles de territoire et même la position de l'observateur, actuellement on est en satellite, ainsi que le caractère évolutif des composantes sont autant de considérations à tenir compte dans la compréhension du paysage.

205 Et je trouve que cette illustration, allant de l'échelle de la nation, en passant par les territoires, de gauche à droite, la région, le secteur métropolitain, la ville et ensuite montagne, démontre les différentes préoccupations selon l'échelle d'appréciation et reconnaissance du paysage.

210 On descend encore plus près à l'échelle de sous-secteur ou d'ensemble, et on peut

215 apprécier l'échelle du secteur ou de composantes, ensuite un secteur d'un site précis et jusqu'à un élément. Donc, c'est à cette échelle qu'on tient compte de l'aspect des aménagements paysagers et peut-être les éléments d'intérêt, soit naturels ou culturels, éléments d'intérêt, un ensemble, bosquets, des éléments bâtis, des monuments symboliques aussi.

220 D'autres notions de paysage, c'est la montagne et ses composantes. On fait un bref, en hélicoptère cette fois-ci, survol. Donc, on peut dire que l'analyse et la caractérisation des composantes et particularités topographiques naturelles, écologiques, bâti architectural, archéologique, historique de la montagne permettent une meilleure compréhension de ce paysage culturel unique.

225 Et on voit par le survol de la montagne les différentes textures et composantes qui font cet ensemble. On peut constater que cette géomorphologie et l'hydrologie ont grandement participé à la création de cet arrondissement tel qu'on le connaît aujourd'hui avec les trois sommets, les ruisseaux hydrologiques également.

230 Et que cette topographie et géomorphologie, la topographie a influencé la façon que la ville s'est développée autour de cette montagne avec les institutions qui se sont installées sur le pourtour, dans la ville, et les cimetières qui sont habités dans le coeur protégé de la montagne, avec les différents réseaux viaires qui prenaient les chemins de la moindre résistance.

235 On voit également son appartenance de la montagne. On l'appelle «montagne», parce qu'en contraste de cette plaine plate, la colline montréalaise est devenue une montagne, donc on voit son appartenance aux autres montréalaises, dont il y en a dix. Et on peut constater les composantes naturelles et culturelles qui la composent.

240 J'indique ici la présence de son bassin central et, comme on les connaît bien, les trois sommets du mont Royal. On peut également voir et observer les composantes naturelles, le couvert végétal et ses différentes textures qui reflètent les paysages divers qui s'y retrouvent.

245 Donc, pour bien apprécier, on va passer assez vite, c'est plutôt pour donner un goût, la notion du temps et comment le patrimoine paysager qu'on a aujourd'hui s'est implanté sur la montagne. On va visiter certains des lieux en cartes postales.

250 Donc, on peut constater par ce moyen les valeurs qui ont été attribuées au niveau des institutions qui se sont installées sur la montagne, en faisant le tour assez vite et un rappel du passé. Et ces cartes postales viennent toutes de la collection de Daniel Chartier, architecte paysagiste à la Ville, et elles sont très parlantes. Donc, on va passer assez vite.

255 Disons je voulais juste mentionner ici, que les Montréalais, les citoyens de Montréal ont toujours eu une préoccupation avec le paysage et la montagne. Donc, notamment ici, on voit la coupe de monsieur Lamothe sur le flanc sud de la montagne qui a causé une réaction importante et ensuite de la précédente à la création du parc Mont-Royal.

260 Donc, encore à travers le temps, la montagne est continuellement présente dans les images du mont Royal. Souvent, en arrière-plan, il est finalement le symbole et le caractère identitaire de notre ville.

265 Et quand les cimetières sont déménagés depuis le centre-ville vers l'extérieur dans les années 1852 et 54, ils ont créé ce qu'on connaît aujourd'hui, un patrimoine basé sur le pittoresque des paysages extraordinaires, le patrimoine naturel et bâti également qu'on a de ces deux cimetières qui occupent une importante partie de la montagne.

270 Aussi les institutions religieuses qui se sont installées. Celui-ci est intéressant car on voit les axes à l'approche de l'Oratoire en trois mouvements: d'abord la petite chapelle en construction sans le dôme de l'Oratoire, et plus tard l'Oratoire complété dans toute sa splendeur. Il nous manque le quatrième, comment il est aujourd'hui, qui a su respecter plusieurs principes.

Le Grand Séminaire de Montréal, un projet qui a dernièrement été rénové.

275 Les hôpitaux. Donc l'Hôtel-Dieu, Royal Victoria, la montagne en arrière, quelque peu changés aujourd'hui avec des stationnements en avant-plan.

Et le grand terrain de jeu de la montagne, le parc du Mont-Royal à toutes les saisons.
«What do you think of this slide?»

280 Des choses également qui sont disparues: l'ancien funiculaire. Et les photos aussi, les cartes postales, sûrement ça montre les valeurs de cette époque où les gens se promenaient dans le parc du Mont-Royal, appréciaient la nature, la valeur, le charme des paysages naturels comme Olmsted avait planifié.

285 Certaines autres prises. Ça, c'est une vue d'en arrière du monument George-Étienne Cartier. On ne voit pas la montagne.

290 Les universités aussi se sont installées chacune à leur tour, à proximité de la montagne en reconnaissant la valeur, en créant le grand axe de McGill depuis les «wrought iron gates», et aussi, à une grande échelle, l'Université de Montréal, marquant le flanc sud d'une architecture moderne.

295 Et parlant d'architecture moderne, il y a différentes époques successives qui ont marqué aussi les paysages dans le temps. Souvent, ce qui arrive, c'est des couches

successives d'époque et de temps une par-dessus l'autre. Donc, ici, le lac aux Castors des années 57 qu'on suit à côté du lac dessiné par Frederick Todd, architecte paysagiste, en 1938, et maintenant en patinoire artificielle. Donc, il y a du progrès.

300 À travers le temps aussi, à cette époque, voilà la tornade sur le belvédère du mont Royal. Mais cette image rappelle que les infrastructures et l'accès à la montagne sont devenus très importants dans cette période et donc les infrastructures, qui en sont sorties, ont beaucoup marqué le visage et le paysage de la montagne.

305 Donc, à travers le temps, on peut voir une vue depuis le mont Royal, avant-après on peut dire, juste pour voir comment s'est évoluée une vue depuis l'île Sainte-Hélène vers le mont Royal aussi.

310 Mais il y a les menaces et ça menace la qualité de nos paysages. Et très vite la lente dégradation petit peu par petit peu, c'est parmi les plus dangereux. Il y a une végétation invasive qui bloque les vues. L'érosion, il y a des surutilisations, il y a mauvaise utilisation. La qualité des aménagements est parfois peu intégrée et les infrastructures sont surdimensionnées parfois.

315 Il y a des erreurs du passé qui restent ou qui ne restent pas, en pensant à l'échangeur Parc/Pins. La prolifération de signalisation, l'absence de lignes directrices et critères d'aménagement peut-être des fois, le caractère évolutif des paysages contribuent à ce qu'on voit des détériorations dans la qualité, la qualité du paysage et la qualité de l'expérience de notre montagne. Le manque d'entretien et la disponibilité des budgets, c'est beaucoup de
320 facteurs qui rentrent en ligne de compte.

Donc, le projet de paysage cherche à connaître ce champ plus profondément et le faire connaître aussi. Et ce qui va être fait au fil des deux années à peu près qui s'en viennent, c'est d'approfondir la méthode d'étude des paysages, un, et aussi établir un devis
325 standardisé d'analyse de la valeur paysagère. On a beaucoup de différentes méthodologies actuellement qui se font. On cherche à parler tous le même langage.

330 Préciser les circonstances qui requièrent la réalisation d'études, et faire une revue et mise en contexte, revue de la littérature et voir son application et pertinence pour le mont Royal.

On va procéder à une analyse des composantes marquantes à l'échelle région/montagne, c'est-à-dire identifier les repères naturels, les bâtis qui structurent les espaces, et évaluer les vues vers et depuis le mont Royal, dont vous allez entendre parler
335 tout à l'heure d'un travail déjà en cours à ce niveau-là.

On souhaiterait analyser plus finement les composantes paysagères à l'échelle

sectorielle et ensuite établir la valeur relative des composantes paysagères et identifier les éléments caractéristiques fondamentaux à préserver. On souhaite énoncer par la suite des pistes de mise en valeur et, encore là, élaborer des outils de référence pour que tous les gens aient accès à cette information et puissent s'en servir.

Et en terminant, je vais dire que, on n'a pas le temps de parler d'Olmsted, il y a trop à dire sur lui, il a apporté beaucoup au niveau de l'appréciation et puis une vision d'ensemble au niveau du paysage pour le mont Royal. On peut s'en inspirer de ses multiples conseils et son expérience. Mais un de ses grands principes encadrant, c'était de planifier à long terme les aménagements et de concevoir des aménagements, des actions en fonction de l'ensemble et d'une idée directrice claire, inspirée et respectueuse du *genus loci*, dans notre cas ici la montagne, et de la topographie du site.

Mais plutôt que d'en parler, on va déposer aujourd'hui un document de Daniel Chartier de la Direction des parcs, un simple 150 pages sur la notion de paysage olmstedienne qui, nous espérons, va alimenter aussi la discussion et cette étude ultérieurement. Le parc du Mont-Royal est un belvédère naturel de par sa hauteur et c'est un promontoire, et on le voit de loin.

Je vais passer la parole à Françoise Caron pour vous faire part plus de son aspect relié aux vues.

Mme FRANÇOISE CARON :

Bonjour. Cette dernière présentation donc va porter sur cet aspect bien particulier du paysage: les vues. Leur protection et leur mise en valeur ont été identifiées comme des enjeux prioritaires dans le cadre de l'exercice de l'élaboration du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

On va scinder la présentation en deux parties: une mise en contexte; ça va être suivi de la présentation des mesures qui ont été élaborées pour la protection et la mise en valeur des vues.

Alors, en 1990, déjà on énonçait de façon très claire, dans ce qui s'appellait le Plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie, qui était le précurseur du premier Plan d'urbanisme de Montréal, des objectifs qui portaient précisément sur la question des vues.

Donc, un des trois objectifs d'aménagement s'intitulait *La valorisation du fleuve et de la montagne*. Parmi les objectifs qui étaient détaillés dans le document, on avait la mise en valeur des vues vers la montagne et le fleuve.

Vous avez à droite une toute petite image qui présente les vues qui étaient

380 identifiées. Donc, il y en avait quinze qui étaient précisément dans l'axe des rues du Centre
des affaires vers la montagne. Il y en avait deux aussi dans l'axe de Peel et De la Montagne
vers le fleuve.

385 On voulait aussi concentrer les édifices les plus élevés au Centre des affaires. Alors,
il y avait une orientation qui était clairement établie à ce moment-là de dire que l'endroit où on
voulait avoir des bâtiments de grande hauteur, c'était au centre-ville, nulle part ailleurs.
Donc, tous les plafonds les plus élevés de densité et de hauteur se retrouvent dans un
périmètre bien circonscrit.

390 Et il y avait l'énoncé d'une image, qui est la question de l'établissement des deux
massifs. C'est la figure qui est complètement en bas de la diapositive, qui montre donc un
premier massif à gauche, le mont Royal, et le massif du Centre des affaires.

395 Il y a une règle très claire qui a été énoncée donc dès 1990 : on ne devrait jamais
dépasser la hauteur du sommet du mont Royal, qui atteint une cote altimétrique de 232,5
mètres.

400 En 1992, dans le premier Plan de mise en valeur du Mont-Royal, on a réitéré
l'importance de mettre en valeur les vues. Alors, on mentionnait, entre autres, que les
points de vues et les percées visuelles à partir des sentiers du parc devaient être valorisés en
s'inspirant du plan qu'avait fait Olmsted, que les belvédères existants devaient être restaurés
et que la qualité des paysages internes de la montagne devait être maintenue.

405 Alors, on a ici un exemple assez éloquent du fait que la question des vues est depuis
longtemps une préoccupation dans la conception des projets. C'est une photo qui avait été
prise dans les années 80, sur laquelle on avait ajouter au Letraset le profil qu'allait
probablement prendre le 1000, de la Gauchetière et celui qui allait être occupé par IBM
Marathon.

410 Alors, vous avez ici le projet qui s'est concrétisé. On a donc de façon très volontaire
tenté d'amoinrir la largeur de IBM Marathon pour découper le moins de vues possible du
fleuve, de sorte que le bâtiment de IBM Marathon se déploie plutôt dans l'axe nord-sud pour
pouvoir libérer le plus de vues possible. C'était une des préoccupations qui avaient été
tenues en compte dans le cadre de l'élaboration du projet.

415 Mais comme vous pouvez le voir dans cet autre exemple, il y a encore beaucoup à
faire pour élaborer des outils très utiles et réalistes pour concevoir des projets qui tiennent
compte des vues. C'est une simulation qui avait été faite en l'an 2000 pour le projet du Centre
de commerce électronique. Alors, c'est ici que ça se profilait.

420 Et le projet qui se déploie, en fait, sur l'ensemble d'un quadrilatère sur six bâtiments

s'est réalisé sans qu'on ait pris la peine de relocaliser des pieds carrés qui auraient facilement pu être mis ailleurs pour pouvoir complètement libérer la vue qui s'offre depuis le belvédère de la montagne jusqu'au fleuve.

425

Alors, en 2004, le Plan d'urbanisme de la nouvelle Ville de Montréal est venu réitérer l'importance des vues en énonçant comme un des grands objectifs qu'il fallait préserver le caractère du mont Royal et sa prédominance dans le paysage urbain.

430

Comme moyens de mise en oeuvre, on veut protéger les grandes perspectives et les vues encadrées d'intérêt vers et à partir de la montagne, notamment 49 vues qui ont été identifiées dans le Plan d'urbanisme, de manière à maintenir les relations visuelles entre la montagne, le fleuve, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant.

435

Le deuxième moyen de mise en oeuvre fait appel au Document complémentaire, qui est, en fait, le document de base qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme, et qui indique aux arrondissements quels sont les normes et les critères qui devraient être contenus dans leur réglementation.

440

Donc, le Document complémentaire vient préciser que la réglementation doit inclure des règles et des critères assurant qu'un projet de construction tende à maintenir les vues qui ont été identifiées, et que des critères établissent que, dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, un projet de construction d'une clôture, une grille, un muret, un escalier, une terrasse, un massif, un alignement ou des travaux de terrassement doit respecter et mettre en valeur les vues à partir d'un espace public vers ou depuis l'arrondissement.

445

Dans la poursuite des orientations qui ont été énoncées et dans le cadre de l'élaboration du Plan de mise en valeur du Mont-Royal, un des objectifs qui a été poursuivi a donc visé à améliorer les encadrements et les outils existants.

450

Il y a donc des régimes de protection qui ont été préparés, qui incluent des mesures propres aux vues. Ces régimes de protection ont été présentés à la Table de concertation et des consensus ont été énoncés.

455

Avant d'en arriver aux démarches qui ont été entreprises spécifiques aux vues de Montréal et aux mesures qui ont été élaborées, juste une petite parenthèse pour indiquer que des démarches similaires ont été faites dans d'autres grandes villes, c'est une préoccupation qui est commune à plusieurs grandes métropoles.

460

À Ottawa, il y a un exercice qui a été fait pour s'assurer que les édifices de la Colline parlementaire demeureraient dominants dans le paysage. Alors, vous voyez dans l'image du bas les plans qui ont été générés avec l'aide de la géomatique pour pouvoir déterminer

465 les hauteurs à ne pas dépasser, pour qu'on puisse continuer à percevoir les édifices de la Colline parlementaire.

470 À Paris, on a fait un exercice qui est vraiment graphiquement très intéressant. Donc, pour tous les bâtiments d'importance de Paris, on a identifié ce qu'ils appellent des «fuseaux de protection visuelle», qui détaillent de façon plus précise les hauteurs maximales à respecter pour qu'on puisse conserver la visibilité des monuments. Il y a des possibilités de dépassement pour des projets qui seraient des bâtiments repères dans le paysage et pour lesquels la qualité du design devra vraiment être très, très bonne.

475 Un dernier exercice, qui est vraiment bien différent du nôtre puis à la fois qui s'y retrouve aussi, dans le cas de Hong Kong, ce qu'ils ont décidé de faire, c'est, en fait, d'énoncer que le dessus de la crête de montagne devrait toujours demeurer perceptible.

480 Donc, il y a ce qu'ils appellent un *non construction zone*, qui fait toute la longueur de la crête de montagne et qu'on peut dépasser, mais seulement dans le cas de bâtiments repères importants. Leur problématique diffère de la nôtre parce que, étant donné la densité de construction qu'ils ont, l'autre défi qu'ils se sont donné, c'est de construire un premier front bâti plus bas pour venir consolider et enrichir un peu le panorama qui s'offre.

485 Alors à Montréal, dans un premier temps, ce qu'on a fait et qui était énoncé dans le Plan d'urbanisme en 2004, c'est qu'on est venu compléter l'inventaire des vues vers et depuis la montagne. Au total, donc, on a à présent 104 points de vue qui ont été identifiés. C'est donc 55 qui se sont ajoutés aux 49 qui ont été identifiés de façon non exhaustive en 2004.

490 Vous avez, ici, des cartes qui sont reproduites et qui se retrouvent dans le document du Plan de mise en valeur du Mont-Royal. Donc, en bleu, on a les vues qui se sont ajoutées aux vues qui étaient déjà identifiées en 2004. On en ajoute donc neuf, pour ce qui est des vues qui s'offrent depuis la montagne.

495 On pourra les détailler si jamais vous voulez revenir. Mais je voulais juste mentionner que pour ce qui est du belvédère Kondiaronk, il est identifié comme étant vue ajoutée, mais ce n'est pas tout à fait le cas, là. Il était déjà identifié en 2004, sauf que les faisceaux qui étaient identifiés n'étaient pas des faisceaux vraiment tous perceptibles. Il y a plusieurs faisceaux qui étaient identifiés, qui, en fait, étaient déjà bloqués par des constructions existantes et il y en a d'autres des faisceaux, donc des vues qui s'offraient vers le fleuve, qui 500 n'étaient pas illustrés. Donc, on est venu élargir l'identification des vues qui s'offrent depuis le belvédère.

Pour ce qui est des vues vers le mont Royal, c'est toujours la même façon de les cartographier. Donc, en bleu, les vues ajoutées. On ne le voit pas vraiment à cette

505 échelle-là, mais ce qu'on est venu faire, c'est compléter les vues qui manquaient dans toutes
les autres parties que le centre-ville et le plateau. Le centre-ville avait fait l'objet du premier
exercice dès les années 90. Donc, il y avait déjà plusieurs vues qui avaient été identifiées.
Mais l'exercice n'était pas fait pour les autres faces de la montagne, surtout les faces ouest et
nord.

510
Donc, les hauteurs maximales qui sont autorisées sur le territoire de la Ville par le
Plan et les réglementations d'urbanisme assurent déjà la protection de la grande majorité des
vues qui sont inventoriées.

515 Vous avez l'exemple de la photo, qui présente bien que le bâti environnant de
plusieurs secteurs limitrophes à la montagne est beaucoup plus bas que le sommet de la
montagne. Donc, les vues ne sont pas vraiment mises en cause.

520 Mais conformément aux orientations qui ont été établies, on a décidé que les
constructions les plus élevées étaient souhaitées dans le centre. Alors, les hauteurs
maximales qui sont permises sont les plus importantes, ce qui fait en sorte aussi que les vues
qui s'offrent à travers le Centre des affaires pourraient être menacées.

525 On s'est donc livrés à l'exercice d'identifier, en fonction des hauteurs permises par le
Plan d'urbanisme, quelles étaient les vues qui risquaient d'être obstruées. On s'est amusé
longuement avec un calcul mathématique très savant, mais qui n'était pas vraiment la
méthode la plus agréable ou la plus facile, avant que la géomatique vienne nous secourir.

530 Donc, à l'aide de nouveaux outils géomatiques, on a pu faire la corrélation des
hauteurs au plan et des plans des vues existantes pour déterminer quelles seraient celles qui
risquaient d'être obstruées si jamais un bâtiment venait à atteindre les hauteurs maximales
permises.

535 Donc, pour les vues qui s'offrent depuis la montagne, il y a cinq vues qui pourraient
être menacées par d'éventuelles constructions, c'est-à-dire celles qui s'offrent depuis le
belvédère Kondiaronk, qui est identifié par la lettre «A», ensuite celles qui s'offrent depuis
l'axe de la rue Peel, depuis l'axe de la rue De la Montagne, depuis la clairière qui se trouve
dans le parc du Mont-Royal juste au nord de l'Hôpital Général, et la dernière à l'intersection
de Cédar et Côte-des-Neiges.

540 Là où on a une bretelle qui mène de Cédar à Côte-des-Neiges, il y a une
excroissance du domaine public qui pourrait éventuellement permettre d'agrandir le parc ou
enfin de profiter de l'aménagement d'un belvédère plus important. Et la vue qui s'offre à
l'heure actuelle de ce point-là pourrait éventuellement être menacée.

545 Pour ce qui est des vues qui s'offrent vers la montagne, il y en a treize qui ont été

identifiées comme pouvant éventuellement être obstruées par des constructions. Elles sont énumérées sur la diapositive.

550 Donc, la vue qui s'offre depuis le belvédère de l'île Sainte-Hélène ou le belvédère des
Îles, depuis le Quai de l'Horloge, depuis la Place Vauquelin et l'Hôtel de ville qui est juste à
côté, depuis le belvédère de la Cité-du-Havre, donc ici, depuis le bassin Peel, depuis le
canal Lachine en face de l'immeuble de Redpath, l'avenue McGill College au centre. Donc,
555 on en a quelques-unes : l'avenue McGill, la rue Metcalfe, la rue Peel, la rue Stanley,
l'avenue du Musée, la rue Guy.

 Alors, la deuxième partie de l'exercice a été consacrée à l'élaboration d'un outil
beaucoup plus précis pour essayer d'encadrer toute intervention qui pourrait se faire. Pour
chacune des dix-huit vues qui ont été identifiées comme pouvant être menacées, il y a une
560 fiche qui a été élaborée, qui comporte cette information-là. C'est une fiche qui va être inscrite
à l'intérieur du Document complémentaire au Plan d'urbanisme. Donc, les réglementations
d'arrondissement vont devoir en tenir compte.

 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a identifié le point de localisation de l'observateur. Donc,
565 la photo est prise depuis ce point de la terrasse de l'Hôtel de ville dans ce cas-ci. Il y a une
photo de chacune des vues sur les fiches qui présentent aujourd'hui, en 2007-2008, la vue
qui s'offre depuis ce point de vue. Et on a une fiche qui est, en fait, l'élément le plus
nouveau, qui présente le cône de vue qui s'offre jusqu'à la montagne.

570 Alors, vous avez le point de l'observateur et vous avez ici un agrandissement de ce
qu'on retrouve sur la carte. Vous avez les lignes des niveaux de terrain qui sont indiqués en
brun. Et vous avez, en noir, les cotes altimétriques maximales à respecter avant que la vue
risque d'être obstruée.

575 Pour mieux le comprendre, donc on a ici apporté la même petite illustration. On a le
niveau de la mer qui est à zéro. Vous avez le niveau du fleuve, la montagne à gauche. Et
donc, à partir du point de vue de l'observateur, on a tracé, en pointillé bleu, la ligne qui
permet de percevoir la partie la plus basse de la montagne.

580 Et on a pu, par l'aide des outils géomatiques, identifier que la cote altimétrique ne
devrait pas dépasser 77 mètres pour que ce plan de vue là demeure intouché, ce qui fait en
sorte que la hauteur maximum de la construction pourrait atteindre 37 mètres avant d'obstruer
la vue.

585 Donc, ces nouvelles mesures-là vont améliorer la performance des outils
réglementaires qui sont en place à l'heure actuelle. Ils vont venir s'inscrire à l'intérieur du
Document complémentaire. On va donc avoir des illustrations pour l'ensemble des vues, pas
seulement celles qui sont menacées, et des fiches comme celle qu'on vient de voir pour les
dix-huit vues menacées.

590

Afin d'améliorer la qualité des vues, il y a aussi des dispositions qui seraient ajoutées dans le Document complémentaire toujours, mais qui auraient trait à la question du traitement des constructions au toit et des couronnements de bâtiments.

595

Alors, depuis trois points de vue inventoriés, c'est-à-dire deux points, ici, qui ont été pris à partir du sentier de la falaise dans le parc du Mont-Royal et depuis le belvédère Kondiaronk, on a une très bonne perception des constructions qui se retrouvent sur les toits des bâtiments qui sont localisés au nord de la rue Sherbrooke. Étant donné la proximité, la hauteur qu'on a sur ces constructions, tout ce qui se passe sur les toits est facilement perceptible.

600

Et l'autre chose, c'est le traitement des appentis et des toitures des bâtiments de grande hauteur a aussi un impact sur la vue qui s'offre.

605

Alors, ce qu'on propose de faire par le biais du Document complémentaire, on a identifié tout le secteur qui se trouve au nord de la rue Sherbrooke, dans lequel les constructions au toit peuvent être dérangeantes depuis un de ces trois points, et dans le Document complémentaire, on demande donc que ces constructions au toit soient intégrées de façon soignée sur les bâtiments.

610

Et pour ce qui est du Centre des affaires, qui est identifié au Plan d'urbanisme dans une carte précise et qui est identifié en gris sur celle-ci, on demande que l'intégration des constructions au toit se fasse aussi de façon adéquate.

615

La dernière disposition. En fait, dans le Plan d'urbanisme, il y a une carte qui identifie les milieux qui sont identifiés comme des secteurs à construire ou à transformer. C'est des secteurs souvent en grande transformation. Comme, par exemple, tout ce qui se trouve au nord de l'autoroute Décarie, dans le coin de l'Hippodrome Blue Bonnets ou encore la cour Turcot, on a les abords de la voie du CP, bref, tout ce qui est identifié avec la couleur mauve ou bleu sont des secteurs qui pourraient permettre de mettre en valeur des vues sur le mont Royal.

620

Il y a des exercices de planification qui vont devoir se faire pour ces secteurs-là, par exemple des nouvelles rues qui vont devoir être aménagées, des parcs qui pourraient être mis en place. Donc, on demande à ce que, au moment où l'exercice va se faire, on tienne compte de la mise en valeur des vues qui pourraient s'offrir depuis ces secteurs-là sur la montagne.

625

630

Juste le dernier point. Il y a une dernière mesure qui porte spécifiquement sur la question des vues intérieures, elles n'ont jamais été répertoriées jusqu'à présent. Et étant donné la configuration de la montagne avec ses trois sommets, il y a plusieurs vues qui

s'offrent depuis surtout le parc du Mont-Royal et les cimetières vers les autres sommets de la montagne.

635 Donc, on veut faire connaître ces points de vue là, notamment en les identifiant dans le Plan de mise en valeur et de protection du Mont-Royal. Donc, il y a une carte qui est inscrite dans le document, qui présente six vues qui ont été identifiées dans le parc du Mont-Royal.

640 Il y a aussi une vue qui est à l'extérieur, en fait qui est dans l'axe de Surrey Garden vers l'Oratoire. On va la voir dans la seconde. Il y a neuf vues qui ont été identifiées... pardon, tantôt, j'ai identifié ça comme le parc. En fait, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges où on a neuf vues. Cimetière Mont-Royal où on en a sept, et le parc ici où on en a six.

645 Donc, vous avez un exemple de celles qui se trouvent dans le parc, près du lac aux Castors, Surrey Garden avec la vue sur l'Oratoire, Notre-Dame-des-Neiges complètement en haut sur un des sommets et dans le Cimetière Mont-Royal.

650 La dernière mesure, c'est, en fait, de voir à ce que l'aménagement et l'entretien des lieux d'observation soient faits de façon correcte. Et on a un exemple éloquent d'un belvédère qui a été aménagé dans le parc du Mont-Royal et où on a vraiment un problème criant de dégagement.

Ce qui fait le tour de la présentation.

655 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

660 Merci beaucoup. Je vous rappelle que la séance de ce matin, l'atelier de ce matin vous permet à vous d'intervenir soit sous forme de questions à la commission et dont les réponses vont provenir du promoteur. Et également, vous pouvez intervenir pour porter un commentaire sur les aspects qu'on a vus ce matin.

665 Je rappelle, par contre, qu'il ne s'agit pas de prendre position, mais c'est un commentaire qu'on accepte. Pour prendre position, vous aurez l'occasion de le faire à partir du 23 avril, avec la deuxième partie de cette consultation qui vous permettra d'exprimer vos opinions sous forme de mémoire ou sous forme de présentation verbale.

670 Alors, nous allons prendre une pause et je vais vous demander de vous inscrire, ceux qui veulent intervenir, à l'arrière au niveau de l'accueil. Alors, merci. On se revoit dans quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

675

REPRISE DE LA SÉANCE

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

680

Donc, si vous voulez prendre vos places, nous allons débiter.

685

Alors, vous êtes nombreux à avoir manifesté votre intérêt à venir questionner ou donner votre propre point de vue, vos commentaires sur l'aspect paysage. J'ai environ une dizaine de personnes d'inscrites pour le moment au registre. Donc, je vais être dans l'obligation de fermer le registre. L'intention de la commission, c'est de terminer aux environs de midi, puisque cet après-midi il y aura un autre atelier sur le cadre de gestion, donc pour nous permettre d'avoir une petite pause entre les deux ateliers.

690

Alors, j'inviterais sans plus tarder madame Nina Gould.

Mme NINA GOULD :

695

Je suis Nina Gould, Comité patrimoine Île des Soeurs. Il s'agit du paysage patrimonial des Rapides, c'est-à-dire la vue depuis le mont Royal sur le fleuve vers les rapides. Il y a un projet de tours, de multitude de tours encore à venir dans la pointe sud qui a été indiqué sur votre plan en mauve, à la page 57 environ, je crois. Si vous pouviez...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

700

Est-ce que vous pourriez mettre la carte, si c'est possible?

Mme NINA GOULD :

705

Oui. Ce n'est pas exactement là-dedans, mais c'est dans la photo vers 57, page 57 je pense. C'est différentes vues sur le fleuve, et si vous allez vers l'extrême droite, vous pouvez déjà au bas de la page, vous avez Kondiaronk. C'est ça.

710

C'est ça, mais les nouveaux mégaprojets, ce sont des tours de vingt-cinq étages et ça fait comme des doigts. Il y en a maintenant cinq qui sont construits et un autre qui arrive. Et à chaque fois, il y a une autre tour, une autre tour. Et dans la maquette, on prévoit encore six autres tours dans la pointe sud. C'est un écoterritoire.

715

Ma question est que c'est une vue depuis le mont Royal sur le paysage des rapides et comment le point de vue depuis le mont Royal peut contrôler ce mégaprojet à venir, donc les six tours qui sont à venir bientôt?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Qui va répondre chez vous? Est-ce que monsieur Dufort ou madame Caron?

720

Mme FRANÇOISE CARON :

Je vais répondre à cette question-là. En fait, ce qu'on fait avec les nouvelles fiches, c'est qu'on donne un outil additionnel. On indique à partir de quelle cote est-ce que la hauteur peut engendrer une obstruction dans la vue. C'est un outil qui est mis à la disposition à la fois des gens qui encadrent les interventions et de ceux qui vont réaliser des interventions, qui vont les concevoir.

725

Donc, dans le cadre de l'évaluation d'un projet, c'est un des aspects qui va maintenant avoir un peu plus de force ou un peu plus de connaissance. Ensuite, il y a d'autres décisions qui se prennent en fonction d'autres paramètres.

730

Et ce qui a été fait dans le cadre de Verdun, le conseil d'arrondissement a décidé d'autoriser ces constructions-là à la condition qu'elles aient des implantations réduites. C'est-à-dire que, au lieu d'avoir un bâtiment qui occupe 100 % de son terrain et qui donc monte en occupant toute la largeur du terrain, que la tour soit réduite en implantation pour essayer de dégager.

735

Mme NINA GOULD :

Vous voulez dire qu'ils veulent faire, parce qu'ils prennent toujours une bouteille debout et une bouteille couchée, vous voulez dire ils vont permettre donc la hauteur, aller en hauteur, ce qui n'obstrue pas vraiment la vue, sauf ça défigure la vue d'un paysage historique et patrimonial.

740

745

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Madame Gould, vous vous adressez à moi.

750

Mme NINA GOULD :

Oui, d'accord, merci.

755

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Allez-y. Peut-être juste pour bien comprendre, en fait, ce que vous nous dites, c'est que les cotes altimétriques qui vont être proposées vont faire en sorte que les vues vont être protégées d'une certaine façon.

760 **Mme FRANÇOISE CARON :**

Vont faire en sorte qu'on va avoir plus d'outils pour les protéger, qu'on va savoir à partir de quelles cotes est-ce qu'un projet entre dans une vue.

765 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Si on comprend bien, en fait, ce n'est pas une norme, c'est un critère. En fait, ce n'est pas une norme de hauteur.

770 **Mme FRANÇOISE CARON :**

775 Ça va être utilisé comme un critère. C'est inscrit dans le Document complémentaire. Les règlements d'arrondissement vont devoir en tenir compte. Mais on a déjà au Plan d'urbanisme, dans le Document complémentaire, une prescription qui dit que toute intervention doit tenir compte des vues, doit tendre à les préserver. On vient bonifier ça avec des outils additionnels.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

780 Il y a un aspect que madame Gould a soulevé. C'est l'effet, je dirais, de tours qui se construisent d'une façon ponctuelle, mais qui s'additionnent une à l'autre.

785 Dans vos outils, est-ce que vous avez l'intention de développer une façon de faire ou des mécanismes pour effectivement contrôler l'effet cumulatif, si on peut dire, des différentes constructions qui se font les unes après les autres.

M. GILLES DUFORT :

790 Je vous dirais que ça fait partie toujours de la démarche d'évaluation d'un projet, donc le projet lui-même et le projet également dans son ensemble. Donc, il n'y a pas d'encadrement normatif relié à la multiplication comme telle. Ça devient des éléments d'évaluation d'un projet dans son ensemble.

Mme NINA GOULD :

795 C'est ça le problème. Le conseil accepte une partie du projet et ce n'est pas vu dans son ensemble et on ne peut pas...

800 C'est tellement complexe. Notre dossier est devant le Conseil du patrimoine depuis 2005 et à l'origine, on avait dit: «O.K., quatre tours, c'est le maximum.» Ensuite, deux autres tours sont en train de se faire maintenant et puis six autres sont prévues, plus trois

Club Marin de l'autre côté. C'est l'ensemble qui est cumulatif.

805 Sur un paysage historique depuis le mont Royal et le cône qui passe là-dessus, on a fait un photomontage qui est devant le comité, mais on attend toujours vos critères, vous comprenez, et ce sera prêt quand?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

810 Est-ce que vous pouvez répondre à cette question, Monsieur Dufort?

Mme NINA GOULD :

815 Les critères pour gouverner les points de vue, établir que ça, ça dépasse vraiment les normes. Les normes ne sont pas établies, n'est-ce pas? Ce n'est pas adopté.

Mme FRANÇOISE CARON :

820 Les dispositions qui ont été préparées, qui sont présentées à l'Office, là, vont faire l'objet d'un rapport de l'Office. La Ville doit prendre le temps de réajuster en fonction des commentaires qui seront émis, mais tout ça devrait être adopté avant l'été, avant le mois d'août.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

825 Puis si je ne me trompe pas, je pense que vous avez 90 jours par la suite pour que les arrondissements...

Mme FRANÇOISE CARON :

830 Pour la prescription en arrondissement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

835 ... viennent s'harmoniser à tout ça.

Est-ce que ça va, Madame Gould? Donc, j'imagine que dans votre mémoire, vous allez sûrement nous revenir sur ces sujets-là?

840 **Mme NINA GOULD :**

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

845

Merci. J'appellerai maintenant madame Marie-Odile Trépanier, s'il vous plaît.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉRIER :

850

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Je voudrais continuer sur la question des vues. Je n'ai pas très bien compris quels critères on va appliquer par rapport aux cotes altimétriques, quelles mesures de protection on va faire à partir du moment où on dépasse le seuil qui constitue une obstruction vers la montagne.

855

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Madame Caron, quand un bâtiment va se situer plus élevé que la cote prévue dans votre document, comment ça va se passer? C'est quoi les mécanismes qui vont faire en sorte qu'il va avoir une protection?

860

Mme FRANÇOISE CARON :

865

En fait, ce qu'on vient faire, il y a différentes choses qui s'ajoutent, on va avoir dorénavant des photographies de chacune des 104 vues qui ont été identifiées. On va avoir, pour les vues qui sont considérées comme pouvant être menacées, si on vient se prévaloir des hauteurs maximales permises, une fiche qui va inclure à la fois cette photographie, le point de l'observateur et les cotes altimétriques maximales.

870

Juste une petite parenthèse pour expliquer une chose. Dans le cas où un bâtiment va se tenir en dessous de cette limite-là, il n'y aura pas d'exercice pour valider ou non s'il y a un impact puisque automatiquement il n'y en aura pas, le bâtiment va être invisible, ce qu'on n'a pas à l'heure actuelle.

875

Alors, en ce moment, il y a des démarches qui peuvent être faites pour rien, pour déterminer si un projet a ou non un impact, puis dès qu'il est en dessous de cette cote-là, il n'est pas visible. Donc, ça simplifie les choses.

880

Ça ne répond pas à la question de madame Trépanier, par exemple. Alors, ce qu'on vient faire, c'est qu'on va rajouter ça dans le Document complémentaire. Les règlements d'arrondissement vont dans les 90 jours devoir traduire ça en normes ou en critères et on pourra à ce moment-là avoir un outil plus détaillé. Mais ça va demeurer une préoccupation parmi d'autres dans l'ensemble du travail d'évaluation des projets qui pourraient être élaborés.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

885

Donc, ce que je comprends de votre intervention, c'est que vous dites aussi que les arrondissements pourront traduire en normes ou en critères. Donc, vous laissez le choix à l'arrondissement de soit normaliser ou de normer cette hauteur, ou de fonctionner par critères. C'est ça qu'on comprend?

890

Mme FRANÇOISE CARON :

895

C'est ça. Je dois juste préciser que, dans le cadre du Centre des affaires, la préoccupation à l'égard des vues qui sont menacées, pour l'instant, on demeure avec la même façon de voir les choses que depuis l'adoption des premières orientations dans les années 80, 90. C'est là qu'on veut avoir les densités, les hauteurs les plus fortes. C'est là qu'on veut vraiment venir profiter de tous les équipements qui sont déjà en place. Donc, on continue à permettre ces grandes hauteurs.

900

Mais dans le cadre de l'évaluation des projets qui pourraient avoir un impact sur la vue, on a maintenant des outils plus précis. On va pouvoir déterminer à partir de quelle cote est-ce qu'on commence à obstruer. Puis à partir de là, savoir comment on peut moduler les volumes différemment pour essayer de limiter les impacts. Comme ce qui avait été fait dans le cas de IBM Marathon, où on a disposé des volumes de façon à limiter la largeur de fleuve qui allait disparaître.

905

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

910

Madame Trépanier, est-ce que vous avez...

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉRIER :

915

Non, non, non. Donc, ça veut dire qu'il n'est pas question d'interdire la construction au-dessus de la cote en question.

Mme FRANÇOISE CARON :

Ce n'est pas une interdiction, non. C'est une précision.

920

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉRIER :

Ça veut dire qu'on va continuer à avoir des bâtiments qui vont obstruer la montagne.

Mme FRANÇOISE CARON :

925

Des bâtiments qui ont des hauteurs qui dépassent ces cotes-là vont pouvoir continuer à être étudiés dans le cadre de procédures qui font en sorte que différents critères sont inscrits et tenus en compte.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

930

Et ils vont pouvoir continuer à obstruer la montagne.

Mme FRANÇOISE CARON :

935

Et si le choix est fait de pouvoir permettre un projet qui pourrait venir cacher un pan de fleuve, oui, ça pourrait se faire. Mais on aura à ce moment-là vraiment une inscription de la façon dont le fleuve est modifié, dont sa perception se fait au fil du temps.

940

Juste un petit exemple. Depuis la terrasse de l'Hôtel de ville, on avait auparavant une bonne percée vers la montagne. Et à présent, il ne reste qu'un tout petit cône. Alors, il y a 50 ans, ce cône-là n'avait pas grand intérêt. Aujourd'hui, l'intérêt est accru étant donné que c'est le seul qu'il nous reste. Donc, une construction qui se ferait dans ce cône-là, la question de la perception de la montagne prend beaucoup plus d'ampleur, beaucoup plus de

945

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Allez-y.

950

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Donc, vous avez quand même identifié des cônes menacés, des vues menacées et, là-dedans, il n'est pas question d'interdire la construction qui risque de porter atteinte à ces vues-là.

955

Mme FRANÇOISE CARON :

On ne vient pas interdire, non.

960

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Et quels critères allez-vous appliquer pour dire qu'on accorde 50 % d'obstruction ou 20 % d'obstruction ou 10 % d'obstruction? Vous n'avez pas de critères pour dire : «Il y a une limite à ne pas dépasser»?

965

Mme FRANÇOISE CARON :

970 Ça dépend vraiment au cas par cas. Ça dépend du projet, ça dépend de son
contexte, ça dépend de la vue qui est en question.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

975 Ça, c'est la proposition qui est faite par la Ville.

Mme FRANÇOISE CARON :

De préciser ces outils-là, oui.

980 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Donc, la Ville n'a pas l'intention de stopper les obstructions sur les vues. C'est ce que
je comprends.

985 Par rapport à ça, et je reviens sur une des questions qui a été posée précédemment,
qu'est-ce qui arrive si, à force de continuer à autoriser de construire à la même hauteur que la
montagne, on finit par obstruer la montagne? Est-ce que la Ville a des propositions pour
éviter que la vue finisse par être bouchée?

990 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

En fait, vous parlez de l'effet cumulatif de plusieurs constructions.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

995 Par l'effet cumulatif. Je reviens à la question que vous avez posée, Monsieur le
Président.

M. GILLES DUFORT :

1000 En fait, l'objectif est de ne pas obstruer les vues. L'objectif est de tendre à maintenir
les vues qu'on a vers le mont Royal. Alors, ce qu'on introduit, c'est un critère d'évaluation
dont on doit tenir compte dans l'étude d'un projet. Donc, c'est de voir avec les promoteurs
comment on peut moduler un projet.

1005 Il y a eu des exemples qui ont été moins réussis que d'autres, mais il y a quand
même eu des exemples intéressants où la localisation des éléments mécaniques, le profil de
la tour sont des éléments qui peuvent être travaillés par un promoteur et un architecte, et

1010 avoir un effet qui va diminuer l'impact visuel qu'on a sur la montagne. C'est un des éléments qui est à considérer comme critère.

1015 Mais comme on est aussi au Centre des affaires, comme on le mentionnait, il y a aussi tous les objectifs du Plan d'urbanisme au niveau du soutien également au développement du Centre des affaires. Et c'est une question de venir concilier des critères au niveau du développement du centre des institutions également et la préservation comme telle des vues vers la montagne.

1020 Donc, ça devient une question d'équilibre entre tout ça et d'évaluation d'un projet. Alors, comme c'est du cas par cas, il n'y a pas de critères spécifiques quantitatifs qui ont été mis sur un degré d'obstruction, par exemple, vers la montagne.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

1025 Est-ce que la Ville a pensé à introduire des critères de type contingentement, par exemple?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Dufort.

1030 **M. GILLES DUFORT :**

Ça ne fait pas partie de la proposition comme telle. On est toujours dans une démarche d'évaluation et de réalisation des différents objectifs du Plan d'urbanisme.

1035 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1040 Monsieur Dufort, est-ce que vous avez évalué l'impact qu'aurait, par exemple, une réglementation, disons une norme de hauteur, par exemple, pour protéger les vues versus ce que vous proposez comme étant un critère sur le Plan d'urbanisme, c'est-à-dire sur le développement, par exemple, du centre-ville. Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite à ce propos?

Mme FRANÇOISE CARON :

1045 En fait, c'est parce que si je donne juste l'exemple du boulevard René-Lévesque, qui est censé être vraiment la porte d'entrée majeure au Centre des affaires, c'est en bordure du boulevard René-Lévesque qu'on permet les hauteurs les plus importantes.

1050 On ne peut pas développer une ville sur la seule base de la considération des vues, parce que la vue ne tient pas compte de tous les autres paramètres qui font en sorte qu'une ville peut bien se développer. On ne peut pas sur René-Lévesque, parce qu'une vue

nécessite le respect d'un volume de dix étages, venir construire un terrain à dix étages, alors que les voisins sont tous beaucoup plus hauts. C'est vraiment là qu'on veut avoir nos plus grandes hauteurs.

1055

Ça fait que ça fait partie des considérations, mais ce n'est pas la considération ultime. Je pense qu'il y a beaucoup plus d'importance qui lui est donné, son poids relatif est beaucoup plus important maintenant et on s'outille davantage, ça va permettre de préciser l'encadrement et de le bonifier, en fait.

1060

Ce qui s'est passé avec la Cité du commerce électronique ne se passerait pas aujourd'hui, parce qu'on est capable de venir préciser avant la construction quel sera l'impact exact des volumes qui sont projetés et de les moduler en conséquence.

1065

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, de fixer des objectifs ou des critères vous permet d'avoir plus de flexibilité dans vos choix et dans l'harmonisation et dans l'équilibre des constructions et du paysage.

1070

Mme FRANÇOISE CARON :

Oui, c'est ça.

1075

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Voulez-vous intervenir?

1080

Oui. Je voudrais expliquer ce qu'on entend par contingentement, Monsieur le Président. Le contingentement, c'est justement arrêter de dire: «Le voisin peut le faire, donc je peux le faire.» Le contingentement, c'est à un moment donné dire: «L'accumulation. C'est pour traiter le problème de l'effet cumulatif.»

1085

On a déjà appliqué le contingentement, par exemple, pour limiter la prolifération de bars sur les mêmes rues, parce que c'est des rues dans des quartiers résidentiels, parce que les gens qui habitent dans les quartiers résidentiels veulent avoir des services de proximité, pas juste des bars le long des rues commerciales. Donc, on limite à un moment donné et on dit: «Il n'y en aura pas plus que tant par 100 mètres.»

1090

On pourrait faire la même chose pour les édifices en hauteur. C'est une façon de le faire. Peut-être que c'est ça qu'on envisage à Verdun. Mais on pourrait aussi penser à une modulation des hauteurs. Parce que si tout le monde est plafonné à 253 mètres...

1095 **Mme FRANÇOISE CARON :**

232.5.

1100 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

232, pardon, j'ai inversé. La montagne n'est pas toute... ce n'est pas un plateau, la montagne. Ça varie un peu. Peut-être qu'on pourrait penser à des modulations de ce type-là. On pourrait aussi penser à des contingentements.

1105 Et là, je me permets de faire un commentaire. C'est que la Ville a le droit de définir des critères et de définir des normes. Elle a le droit de les imposer aux arrondissements. C'est dans la nature d'un document complémentaire. Et en particulier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a précisé, je pense c'est en 2002, qu'un document complémentaire pouvait comprendre des règles, des critères, des normes que la MRC dans
1110 le cas de la *Loi sur l'aménagement*, la Ville dans le cas de Montréal peut imposer aux arrondissements.

Donc, là, pour le moment, ce que je comprends, c'est que la Ville ne veut pas imposer de telles normes et de tels critères.

1115 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

En fait, elle n'envisage pas.

1120 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Elle n'envisage pas. Bon, je prends note. Il me semble que j'avais une autre question. Non, je pense ça va être tout pour le moment, Monsieur le Président.

1125 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup.

1130 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Mais je voudrais revenir éventuellement sur la notion d'aménagement paysager. Ça serait ma deuxième question, mais je peux peut-être laisser la place.

1135 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

C'est comme vous voulez. Parce que dans le fond, on a une dizaine de personnes.

Donc, moi, j'ai l'intention de passer les dix personnes que j'ai d'inscrites. S'il nous reste du temps, bien, je rouvrirai à ce moment-là le registre pour recevoir d'autres questions.

1140 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Je reviendrai, Monsieur le Président.

1145 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Puis aussi, il y a toujours la période des mémoires aussi qu'on vous attend à partir de fin d'avril. Merci beaucoup.

Monsieur Michel Barcelo, s'il vous plaît.

1150

M. MICHEL BARCELO :

Bonjour.

1155 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Bonjour.

M. MICHEL BARCELO :

1160

J'ai deux questions très pointues pour mieux comprendre la question des cônes visuels et donc, je voudrais qu'elles soient prises comme des exemples de questions que je me pose.

1165

La première, c'est au sujet du point de vue qui est identifié au nord de l'Hôpital Général. J'aimerais savoir quel est son effet sur l'Hôpital Général. Évidemment, pas un effet directement réglementaire, comme on vient de le voir, mais quel est l'effet que ça aurait sur l'Hôpital Général.

1170 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Un effet dans quel sens? Vous voulez dire l'effet...

M. MICHEL BARCELO :

1175

Bien, sur le projet qui est actuellement dans les journaux et qui dépasse, oui.

Mme FRANÇOISE CARON :

1180 En fait, c'est un espace qui est une clairière qui se trouve dans le parc du Mont-Royal, juste du côté nord de Cedar, vraiment face à l'Hôpital Général. C'est une vue qui a été ajoutée, qui n'était pas là dans l'exercice qui avait été fait au Plan d'urbanisme en 2004, elle a été ajoutée après avoir été identifiée dans le cadre de l'évaluation du projet de l'Hôpital Général.

1185 Donc, l'hôpital est au courant qu'elle s'est ajoutée. Et dans le cadre de la composition volumétrique de leur projet, ils en ont tenu compte. Ce qui était bien important, parce que l'hôpital est vraiment le premier obstacle possible à la vue, donc si l'hôpital la bloque, elle est bloquée de partout. Mais le projet en tient compte.

1190 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que cette vue-là fait partie du Pacte patrimonial dont on a discuté la semaine dernière? Est-ce que c'est inclus dans les engagements?

1195 **M. MICHEL BARCELO :**

1200 Est-ce que ceci est invoqué dans la demande de permis de l'hôpital? Il y a actuellement une demande qui est à l'étude à l'arrondissement Ville-Marie. Est-ce que l'effet de ce point de vue est identifié dans la demande de l'Hôpital Général?

Mme FRANÇOISE CARON :

1205 Ça fait partie des informations qui ont été déposées avec les plans du projet.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1210 Juste pour bien comprendre, Madame Caron. En fait, ce projet-là, ce que vous nous dites, c'est qu'il prend en compte actuellement la vue?

Mme FRANÇOISE CARON :

Il la libère.

1215 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Il la libère. C'est déjà inclus dans le projet qui est présenté.

Mme FRANÇOISE CARON :

1220

C'est ça. Le projet, sa volumétrie a été revue pour ne pas obstruer le cône en question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1225

Donc, c'est déjà dans les plans prévu.

M. MICHEL BARCELO :

1230

Bon, bien, deuxième question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1235

Juste un instant, je pense qu'il y avait une information.

M. GILLES DUFORT :

1240

Oui, peut-être préciser effectivement que ça fait partie des engagements qui ont été pris par le CUSM, toute la question de la protection des vues vers et de la montagne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1245

D'accord, merci beaucoup.

M. MICHEL BARCELO :

1250

Deuxième question. La rue du Musée qui, comme vous le savez, ne va que de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins et se termine à l'avenue des Pins par le consulat de la République tchèque, derrière la République tchèque, on retrouve Redpath Crescent.

Alors, ce qu'on a identifié comme vue de la ville vers le mont Royal, quel effet ça a sur... bien, le consulat ne peut pas avoir d'effet parce que c'est un consulat, mais à supposer que ce soit un immeuble ordinaire, sur la rue Redpath Crescent.

1255

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Un effet dans quel sens? Un effet sur le développement?

M. MICHEL BARCELO :

1260

Bien, on dit que ça va protéger. On dit que la rue du Musée, ça va être protégé. La rue du Musée s'arrête à des Pins. Est-ce que la protection continue jusqu'au mont Royal? C'est ce que je veux savoir.

1265

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que c'est clair pour vous, Madame Caron?

Mme FRANÇOISE CARON :

1270

On l'a en format électronique, mais ce serait juste un petit peu compliqué de fermer et de rouvrir et d'attendre que ça charge. On l'a en copie papier. Ça, c'est ce qui est joint à la modification proposée au Document complémentaire, ce sont les fiches qui ont été identifiées pour chacune des dix-huit vues menacées. Ça, c'est celle pour l'avenue du Musée.

1275

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous pouvez juste nous dire le nom de l'annexe et la page, si possible?

1280

Mme FRANÇOISE CARON :

Oui. C'est l'annexe F qui s'intitule «Les cotes altimétriques des vues» et la page est identifiée par le nom de la vue, avenue du Musée. Donc, il y a le point d'observateur au coin de la rue Sherbrooke et le cône, c'est tout l'espace qui est en bleu, donc qui se rend jusqu'à l'espace vert perceptible du parc.

1285

M. MICHEL BARCELO :

1290

Oui, mais il y a des cônes à partir de Dr. Penfield. Il y a des cônes à partir de des Pins. Vous avez un seul cône là.

Mme FRANÇOISE CARON :

1295

Oui. On revient souvent sur cette question-là, que le paysage ou la perception de la vue varie au fur et à mesure qu'on progresse le long de l'avenue. Sauf qu'il faut comme, excusez l'expression, mais se brancher en quelque part, et ce qui a été décidé, c'est de le faire le plus au sud.

Donc, au coin de la rue Sherbrooke, voici la vue qui s'offre. La rue Sherbrooke est

1300 une des plus passantes. S'il y a une vue à préserver de l'avenue du Musée, aussi bien la
prendre à partir du moment où on commence à la percevoir. Donc, c'est le choix qui a été
fait. On pourrait en ajoutant...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1305 Est-ce que justement pour cette question-là, la question des endroits où les vues ont
été... les points d'observation, est-ce qu'il y a des critères qui ont permis à faire cette
sélection-là? Est-ce qu'on parle de lieux publics? Est-ce qu'on parle de lieux achalandés?
Est-ce que vous avez une liste de critères qui pourrait soit nous être soumise ou vous pouvez
1310 nous expliquer peut-être pour le choix de la localisation des...

Mme FRANÇOISE CARON :

Au niveau de la démarche, en fait, notre point de départ, c'était les vues qui avaient
1315 été inventoriées en 2004, qui incluaient les quinze identifiées dans le premier Plan
d'urbanisme. Mais l'ensemble des 49 vues de 2004 demeuraient, on ne les remettait pas en
question, et on a rajouté des vues qui étaient basées, entre autres, sur tout l'ensemble des
études qui ont été faites au fil des années, qui avaient trait aux vues. Il y en a plusieurs. Il y
a quelques études très larges qui avaient été faites et il y a en a d'autres beaucoup plus
1320 ponctuelles, dont, par exemple, dans le cadre de l'exercice du Plan directeur du Cimetière
Notre-Dame-des-Neiges, le consultant avait identifié un ensemble de vues, ça fait partie des
études qui ont été considérées.

Donc, on a fait la revue des études qui avaient déjà été produites et on a essayé
1325 surtout d'aller chercher davantage de vues dans les secteurs qui n'avaient jamais été
inventoriés.

Dans l'exercice de 2004, avec le Plan d'urbanisme, il y avait plusieurs enjeux qui
devaient être résolus dans le cadre de l'exercice. Il y avait un gros, gros mandat à réaliser.
1330 Les professionnels qui s'étaient occupés des vues avaient été peut-être un peu frustrés parce
que l'ensemble des vues n'avait pas pu être vraiment regardé dans son ensemble plus précis,
c'est pour ça que, dans le plan de 2004, on dit : notamment les 49 vues identifiées, que
l'inventaire devait être complété.

1335 Là, j'ai perdu le fil.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce qu'il y a des critères qui vous permettent de choisir vos vues? Est-ce que c'est
1340 à partir de lieux publics ou à partir de lieux achalandés?

Mme FRANÇOISE CARON :

1345 Il faut que ce soit des lieux qui sont soit publics, soit à caractère public. Par exemple, le stationnement à l'Oratoire Saint-Joseph n'est pas une propriété publique mais elle a un caractère semi-public, il faut que ce soit accessible facilement.

1350 On veut que ce soit des lieux qui permettent aussi d'apprécier les vues de façon sécuritaire ou qui ont un potentiel de le faire. Comme le belvédère qui pourrait être aménagé au coin de Cedar/Côte-des-Neiges permettrait vraiment de mettre en valeur les vues. Mais on n'irait pas choisir des espaces qui sont trop excentriques au centre.

1355 On a conservé l'orientation qui avait été prise en 2004 de dire : «Si on protège les vues qui sont perceptibles en périphérie du centre de la montagne, par conséquent on devrait pouvoir réussir à préserver ces vues-là qui s'offrent de beaucoup plus loin», par exemple des ponts, des voies ferrées, des viaducs.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1360 Parce qu'en fait, c'est ça, l'analyse des vues ou la protection des vues dépasse grandement l'arrondissement. Donc, ça, il faut vraiment...

1365 Par exemple, le pont Champlain, est-ce que c'est une chose qui a été considérée dans vos vues?

Mme FRANÇOISE CARON :

C'est une des vues qui a été ajoutée.

1370 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ajoutée.

Mme FRANÇOISE CARON :

1375 Mais pour ce qui est du pont Champlain, c'est une vue qui est vraiment comme en mouvement au fur et à mesure qu'on avance et il n'y a pas d'endroit où on peut vraiment s'arrêter.

1380 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ce qui n'est pas le cas d'un belvédère ou d'un...

Mme FRANÇOISE CARON :

1385

Ce qui n'est pas le cas, par exemple, du pont Jacques-Cartier. Ça fait que le pont Jacques-Cartier, il y a un point qui est identifié comme étant celui d'où la photo est prise, qui est, en fait, là où on a la descente en escalier et la bretelle pour descendre à l'île Sainte-Hélène.

1390

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Barcelo, est-ce que vous avez d'autres questions?

1395

M. MICHEL BARCELO :

J'en aurais une dernière.

1400

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Allez-y.

1405

M. MICHEL BARCELO :

Est-ce que le PPU de Griffintown est soumis à ces règles?

1410

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

On comprend qu'on ne fait pas l'audience de Griffintown, mais on va poser la question quand même.

1415

Mme FRANÇOISE CARON :

En fait, dans le Document complémentaire, qui est déjà en vigueur, qui est dans le Plan d'urbanisme de 2004, il y a une prescription à l'effet que la réglementation d'urbanisme et les projets doivent tendre à préserver les vues. Dans l'exercice d'élaboration du PPU, de la planification détaillée, il y a un règlement de PIIA, un Plan d'implantation et d'intégration architecturales, un règlement qui va venir préciser les critères à prendre en compte, et des critères vont spécifier que dans la précision du projet, quand on va venir préciser la façon dont les volumes vont venir s'implanter, la question de la préservation des vues doit être prise en compte.

1420

M. MICHEL BARCELO :

1425

Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup. Nous appelons maintenant madame Marie-Claude Robert.

1430

Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :

Alors, j'ai quelques points qui ont soulevé mon intérêt. Je me demandais pourquoi, dans les cônes de visibilité on veut protéger les vues, pourquoi on arrive à une information qui est comme unique, c'est-à-dire c'est cette limite-là qui est établie pour identifier la visibilité ou non.

1435

Je me dis, dans les cônes de visibilité, en général, on devrait peut-être, comme dans toute norme ou dans toute approche qui tend à gérer le risque justement cumulatif ou le risque d'éléments qui ne sont pas normables, d'avoir une marge, de donner un pourcentage en dehors de ce cône-là en disant: «Nous ciblons un peu plus large pour que...», on sait qu'il y a la norme minimale, mais on sait que dans un cône un peu plus large on veut également être informé des gestes posés pour mieux coordonner ou mieux assurer la protection du minimal.

1440

1445

C'est comme on demande aux gens... on tolère, par exemple, en auto, on tolère jusqu'à 120 kilomètres, mais en réalité on demande aux gens de rouler à 100. Mais là, ce serait l'inverse. C'est-à-dire qu'on demanderait d'avoir un contrôle sur 120 en sachant que, en réalité, ce qu'on veut, c'est le 100. J'ai pris l'exemple inverse.

1450

Et je pense que dans tout aspect de ce type de documentation, il devient important de se donner un tampon qui nous permet aussi de négocier, c'est-à-dire de dire : «Bien, écoutez, ça, c'est indiscutable. Mais là-dessus, on peut discuter, mais avec des mesures d'amélioration ou des mesures de bonification de l'intervention.» Ça, c'est un...

1455

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

J'aimerais qu'on ait une réaction peut-être à ce sujet-là par rapport...

1460

Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1465

Est-ce que dans votre planification dans vos cônes, cette flexibilité ou cette marge, ce tampon, est-ce que ça a été pris en compte ou si les cônes sont vraiment stricts en termes de protection?

1470 **Mme FRANÇOISE CARON :**

En fait, les cônes qui sont identifiés, c'est vraiment la vue qui est là maintenant.

1475 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, il n'y a pas de zone qui s'ajoute, par exemple, à ces cônes-là...

Mme FRANÇOISE CARON :

1480 On ne voit pas.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

... pour faire une transition.

1485

Mme FRANÇOISE CARON :

Tout ce qui est en dehors, sur la petite image là, tout ce qui est en dehors du bleu pâle...

1490

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous pouvez mettre peut-être une acétate qui montre un peu la...

1495 **Mme FRANÇOISE CARON :**

Celle-ci?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1500

Ça c'est bon, parfait.

Mme FRANÇOISE CARON :

1505 Alors, depuis la terrasse de l'Hôtel de ville, tout ce qu'on perçoit de la montagne, c'est, en fait, ce qui se trouve à l'aboutissement du cône bleu pâle.

1510 Tout ce qui est en dehors de ce cône bleu pâle là, comme vous le voyez sur la photo qui est à gauche, donc tout ce qui est en dehors de ce cône bleu pâle là est déjà obstrué par des constructions. Alors, il n'y a pas vraiment de marge de ce côté-là, on a vraiment cerné l'espace qui traverse le territoire jusqu'à la montagne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1515 Donc, les cônes sont faits en fonction de l'existant dans ce cas-ci.

Mme FRANÇOISE CARON :

1520 C'est ça. Et la cote altimétrique, qui est indiquée en noir sur le plan pour chacun des quadrilatères, c'est la cote la plus basse sur l'ensemble de ce terrain-là à partir de laquelle on commence à obstruer. C'est-à-dire que tous les terrains qui montent vers la montagne ne sont pas complètement plats, ils ont vraiment une inclinaison. Alors, on a pris le point le plus bas du terrain pour être sûr de capter tout de suite un projet qui pourrait menacer la vue.

1525 **Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :**

 Ça m'amène peut-être à une autre question. C'est celle des choix des points de vue. Pour avoir travaillé sur des dossiers d'agrandissement hospitalier, pour ne pas dire l'Hôpital Général de Montréal, ce qui apparaît patent à l'analyse du territoire, c'est qu'il y a des points de vue qui n'ont pas fait partie des sélections de points de vue et qui, non pas par les nouveaux bâtiments de l'hôpital mais par l'agrandissement de l'hôpital lui-même, a des effets très importants sur l'effet de cacher les vues sur le mont Royal.

1535 Et ces points de vue là ne sont pas identifiés, pas à l'endroit où c'est le phénomène qui se passe. Et on peut dire : oui, le phénomène se passe sur à peu près 300 mètres sur le pont Jacques-Cartier, mais pas à l'endroit où on a pris le point de vue.

1540 Donc, c'est dans cet esprit-là que je dis, oui, peut-être que ces photos-là illustrent des points de vue – et je les ai à peu près toutes regardées en détail, sauf les plus récentes – c'est sûr que de cet endroit-là, c'est ce que l'on voit. Mais on sait que le paysage est fait de déplacements et que c'est très clair qu'une bonne partie des impacts nous échappe. Ça, on le sait.

1545 Donc, ça, c'est un élément qui m'inquiète, parce que c'est comme si on était dans un... je trouve ça intéressant la notion des points de vue, mais je dis : est-ce que l'instrument, il est vite limité. Et en plus, c'est comme si on était confronté à une grille qui fixe les points de vue mais que, quand on est dans le projet, qu'on l'examine, on s'aperçoit que le phénomène se passe différemment.

1550 Il y a un autre aspect sur lequel je me pose des questions. Est-ce que les vues qui sont établies à partir du mont Royal sont en fonction des vues aujourd'hui libérées? Je ne sais pas, moi, si par exemple il y avait un éboulis dans une des côtes et qu'au-dessus de la clairière, qui est en arrière de cet hôpital, on se retrouve à dégager une vue panoramique sur 300 mètres, oups! là ce n'est pas un considérant.

1555 Or, on sait que la situation va évoluer. Et la clairière n'est une clairière que parce que c'est un bâtiment qui a été démoli. La clairière n'est pas une clairière, c'est un site démoli qui ne s'est pas reboisé ou qui n'a pas été reboisé.

1560 Donc, est-ce que l'aménagement même de l'ensemble de la montagne tient compte de ces aspects-là, de la possibilité d'ouvrir des vues. Est-ce qu'on a des vues potentielles que l'on pense qu'on pourrait ouvrir dans 20, 30, 40, 50, 100 ans, dans un plan général qui imposerait dès à présent des provisions de points de vue.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1565 Il y a deux questions. En fait, il y a la question sur le choix d'un point, d'un élément ponctuel au niveau des vues par rapport, par exemple, à une zone ou un secteur. Puis là, l'autre question, c'est par rapport à l'évolution par rapport aux mises à jour potentielles des vues.

1570 **Mme FRANÇOISE CARON :**

En fait, la première question rejoint le commentaire que monsieur Barcelo faisait aussi.

1575 Il est vrai que les vues, les paysages évoluent. Et on a fait un inventaire assez exhaustif, mais qui inclut quand même une part de subjectivité, il y a des choix à faire à un moment donné, et on en est arrivé à un total de 104 vues, ce qui est assez considérable. On ne voulait pas banaliser les vues en en ajoutant, en ajoutant, en ajoutant mais, pour nous, c'était important vraiment de faire des choix très clairs sur celles qui pouvaient être considérées comme les plus importantes.

1585 D'autres personnes peuvent avoir d'autres perceptions. Je pense que l'exercice de la consultation pourrait bonifier aussi l'exercice qu'on a fait en ajoutant des vues qui, selon nous, n'étaient peut-être pas si importantes que ça et aux yeux d'autres personnes pourraient l'être. Mais avec les 104 vues qui ont été identifiées, on trouve qu'on a fait quand même un bon repérage, que c'est assez complet. On ne veut pas banaliser l'exercice, on veut vraiment qu'il puisse être tenu en compte de façon plus sérieuse.

1590 Il est vrai que les choses évoluent. Il pourrait y avoir de nouvelles percées ou de nouvelles vues qui s'ajouteraient. Je pense que l'exercice qui est entamé, qui avance de façon plus concrète avec le Plan de mise en valeur, avec le Pacte patrimonial, va pouvoir permettre de revenir sur les exercices. Et s'il y a d'autres vues à un moment donné qui s'ajoutent et qui sont considérées comme d'intérêt, elles pourront être ajoutées dans le cadre des instruments qui auront été élaborés.

1595

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1600 Par exemple, une situation comme celle-ci où on veut mettre en valeur des nouvelles vues ou faire une nouvelle protection, qu'est-ce que ça implique en termes de processus? Est-ce que ça oblige de revoir le Document complémentaire?

Mme FRANÇOISE CARON :

1605 On ferait la même chose que ce qu'on fait aujourd'hui. Donc, pour leur donner autant d'importance que celles qui sont identifiées, on les inscrirait dans le Document complémentaire avec une fiche si elles sont menacées ou avec des photos si elles ne le sont pas.

1610 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Madame Robert?

Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :

1615 Oui. Je me demandais s'il y avait un processus, si vous aviez envisagé un processus par lequel la population pourrait identifier, c'est-à-dire contribuer à identifier des vues d'importance à partir de lieux comme, je ne sais pas, le canal Lachine ou différents territoires, c'est-à-dire des...

1620 Parce que la ville aussi évolue. Les gens occupent de nouveaux territoires qui sont réhabilités ou reconstruits, et certaines vues deviennent emblématiques ou deviennent d'importance, alors que, ayant pas de gens qui vivent dans un secteur, bien, il n'y a pas de vue à ce moment-là. Alors, je pense qu'il y a cet aspect-là qui peut être intéressant, je pense.

1630 Parce que là, à mon avis, c'est un exercice qui va continuer. Je ne pense pas qu'on parle de banalisation, ça m'apparaît être peut-être une avenue intéressante, mais c'est aussi sensibiliser aux vues. Ça devient un exercice de participation, d'éveil à la lecture de paysages à partir d'un quartier. Et je pense que dans chaque quartier, il y a des vues qui ont intéressantes ou d'importance, qui ne sont pas des vues, je dirais, prises de lieux publics. Ce n'est pas le public vers le public. C'est plus... ça correspond aux vues qu'on a à partir de la typologie de réalisation même des quartiers par ses habitants. Et je souhaiterais que peut-être l'exercice se projette un peu plus loin.

1635 J'avais un dernier élément qui est...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1640 Oui.

Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :

1645 Effectivement, la montagne paraît... bon, là, on parle de vues qui cachent sur la montagne, non pas de la montagne avec des vues vers la ville. Il y a les grands paysages. Mais j'observe que le processus, la progression de la montagne, je ne sais pas si c'est une perception, mais qu'il me semble que la montagne a une tendance à se refermer.

1650 C'est-à-dire qu'il y a des points où il y aurait des vues très intéressantes, mais on sent qu'on a déjà une végétation qui a trente, quarante ans, qu'on ne veut plus enlever. Ça, c'est le phénomène en général qu'on a dans tous les territoires qui sont intéressants pour leurs vues.

1655 Au Québec, on a perdu beaucoup de panoramas parce qu'on a valorisé la revégétation ou le reboisement. Alors, des fois, c'est revaloriser. Des fois, ce sont des attitudes... et je pense qu'il y a cette question-là qui va se poser : doit-on ouvrir...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1660 Même qu'on va la poser tout de suite.

Mme MARIE-CLAUDE ROBERT :

1665 Posons-la.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1670 En fait, dans le projet, il y a eu d'autres ateliers qui ont porté sur les milieux naturels, donc, entre autres, d'améliorer, favoriser une biodiversité. On a aussi un projet de biomasse, d'augmentation de biomasse qui serait à l'extérieur des zones du réseau écologique.

Comment est-ce que vous entendez faire ce mariage entre protection des vues...

1675 **Mme FRANÇOISE CARON :**

1680 On ne peut pas vraiment inventer de nouvelles réponses, je pense qu'il y en a qui ont été mentionnées dans d'autres ateliers. Il y a vraiment tout un exercice de conciliation à faire. Alors, c'est l'ensemble des considérations. Tout ce qu'on peut faire, c'est essayer d'améliorer les outils qu'on a en place pour vraiment savoir à quoi s'en tenir et faire les choix

les plus éclairés possible.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1685 Il y a un autre aspect que j'aimerais...

Mme WENDY GRAHAM :

1690 En complément, Daniel Chartier ne peut pas s'empêcher de parler, de traiter cette question-là, parce que dans le parc du Mont-Royal, on le vit quotidiennement cet aspect-là de vouloir mettre en valeur les paysages et...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1695 Juste donner votre nom et votre titre.

M. DANIEL CHARTIER :

1700 Daniel Chartier, architecte paysagiste. Disons, je travaille sur le parc du Mont-Royal depuis 1991.

1705 Pour répondre à la question de madame Robert, sa première question, quand elle parlait derrière l'Hôpital Général, je trouve que c'est un bon exemple, un bon lieu de conciliation entre deux objectifs. C'est-à-dire dans le plan d'Olmsted, la courbe du chemin Olmsted, il y avait une surlargeur justement avec un arrêt pour les calèches et une vue qui donnerait à peu près sur le General. Donc, si on regarde au point de vue de la valeur culturelle, à cet endroit-là il y aurait un point de vue.

1710 Quand on regarde au point de vue écologique, à cet endroit-là, le boisé, qui est juste au pied de ce point de vue théorique... le point dont je parle est ici et le parc actuellement est beaucoup plus grand, parce que le parc s'est agrandi. Quand l'hôpital, le Children a été démoli dans les années 60, le parc a été agrandi et la clairière dont madame Robert parlait est ici.

1715 Donc, maintenant, il y a une clairière ici, mais cette partie-là est toujours restée boisée. Donc, le point de vue théorique qui était là est bloqué. Et quand on regarde au point de vue écologique, le bois qui est juste en dessous est à peu près un des plus beaux... pas à peu près, c'est le plus beau ou un des plus beaux en termes de valeur écologique. Donc, à cet endroit-là, c'est assez difficile de dire qu'on viendrait faire une coupe.

1720 À d'autres endroits, effectivement, bon, bien, s'il y a de l'érable de Norvège qui a

été planté... la présentation sur les milieux naturels, on insistait sur les érables de Norvège ou des nerpruns ou d'autres espèces. À des endroits, je pense que le choix pourrait facilement être fait de dégager parce que là c'est des espèces envahissantes.

1725

À d'autres endroits, l'arbitrage est nettement plus difficile sur les façons de faire.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1730

Je comprends aussi que les vues intérieures vont être prises en compte dans vos aménagements, dans vos plans.

M. DANIEL CHARTIER :

1735

Oui, mais c'est une question d'entretien. À un moment donné, c'est l'entretien, il faut qu'il soit récurrent à chaque année ou chaque deux ans. Et si on laisse passer cinq ans ou dix ans, dans l'esprit de bien des personnes, ils voient l'endroit comme sacralisé en termes d'une forêt naturelle.

1740

Comme monsieur Hodder et monsieur Thiffault disaient l'autre jour, même au niveau écologique, à certains endroits on peut décider qu'on maintient une friche pour le futur. C'est-à-dire que, à chaque cinq ans, on vient, on coupe et on laisse repousser, ou on décide que c'est une prairie, on pourrait décider que c'est une prairie. Donc, il faut revenir à tous les deux ans ou aux trois ans ou aux cinq ans. Donc, à quelque part, il y a tout un arrimage très subtil même au niveau de la valeur écologique.

1745

Puis la deuxième partie de la deuxième question, c'était sur le déplacement. Je ferais un lien avec Olmsted. Le plan d'Olmsted est, d'abord et avant tout, une question de paysages découverts à partir d'un déplacement. C'est-à-dire, le concept de base, c'est une lente montée vers le sommet à travers une séquence de paysages. On est dans le sujet, mais ce n'est pas nécessairement des points de vue. Dans certains cas, c'est des paysages qui sont très denses, très touffus, donc, à quelque part, on est dans une végétation luxuriante qui nous entoure. Et après, à un moment donné, on arrive à des endroits où est-ce que la vue se dégage.

1755

Donc, les grandes clairières ont une très grande importance. Ce n'est pas nécessairement des points de vue aménagés comme Kondiaronk. Là-dessus, ce qui est actuellement le belvédère Kondiaronk, c'est celui-là. Actuellement, c'est beaucoup plus grand.

1760

Donc, c'est cette découverte progressive à travers du paysage, cette lente montée, de la même façon qu'il y a des vues...

Dernier point, les rues qui mènent au mont Royal, il y a quelques rues qui sont

1765 accessibles à la fois pour les véhicules. Il y a quatre rues qui sont accessibles véhicules et à
la vue. Les autres, tu te rends en véhicule, mais tu ne vois pas la montagne de loin. Il y a
Mont-Royal, des Pins, Peel et Vincent d'Indy, qui sont comme quatre rues qui donnent à la
1770 fois un accès visuel et physique fort. Il y a des rues qui donnent un accès visuel et physique
très fort, mais juste pour les piétons. Comme Rachel qui a une vue extraordinaire ou
University qui est une rue, au point de vue piétons, qui a un potentiel extraordinaire, mais
elle donne sur un... à la fin, on finit dans des derrières d'université.

Donc, à quelque part, il y a toutes ces considérations-là aussi au point de vue de la
gestion des points de vue.

1775

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci. Peut-être juste avant, Madame Robert, j'avais une question. Monsieur Dufort,
je pense vous vouliez répondre, ou Monsieur Rioux?

1780

M. GILLES RIOUX :

Écoutez, un exemple d'illustration à la réaction qui est entretenue. Par exemple, il y
a eu l'an dernier des travaux qui ont été faits à l'observatoire à Westmount. Il y avait treize
1785 des vingt vues qui étaient bloquées par la végétation. Et il y a eu une étude qui a été faite
rigoureusement, selon les règles de l'art, et qui a amené des travaux, mais compte tenu que
l'entretien avait tardé, qui ont été assez massifs et qui ont fait un peu scandale. Mais c'était
un choix de gestion, soit qu'on maintient les vues et, dans tel cas, ça obligeait les travaux.

1790

Effectivement, comme disait Daniel, si c'est fait à tous les deux ans, bien, ça reste
en douceur. Mais si c'est retardé, ça oblige de faire des travaux qui deviennent impopulaires.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1795

Il y avait une partie, je pense, Monsieur Dufort, par rapport à la participation du
public dans le choix des vues. Est-ce que vous aviez un...

Mme FRANÇOISE CARON :

1800

Je pourrais juste peut-être donner une petite information.

1805

En ce moment, les vues qui ont été prises depuis la montagne ou vers la montagne
sont dans un document qui est déposé à l'Office et on rajoute un document, qui n'était pas
finalisé et qui l'est maintenant, qui présente l'ensemble des vues intérieures. Donc, elles
sont là pour commentaires si des gens veulent les faire parvenir à l'Office.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Qui sera déposé aujourd'hui à l'Office?

1810

Mme FRANÇOISE CARON :

Oui, c'est ça.

1815

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup. J'appellerais maintenant monsieur Jean-Pierre Monnet.

M. JEAN-PIERRE MONNET :

1820

Oui, bonjour.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1825

Bonjour.

M. JEAN-PIERRE MONNET :

1830

Je vous remercie pour toute cette présentation sur la question des vues. C'est très important. Si on va à la montagne ou à la mer, c'est souvent pour avoir une vision large des choses, pas simplement pour profiter du soleil ou de l'eau.

1835

Je voudrais aborder deux problèmes, deux questions. D'abord, une question sur une vue circulaire depuis le sommet de la montagne sur l'ensemble de l'île de Montréal, qui n'existe pas tellement à l'heure actuelle. Et ma proposition, c'est une tour d'observation en bois construite sur un des sommets, le plus important. Je reviendrai là-dessus.

1840

Et puis la deuxième question, le deuxième thème que je voudrais aborder, c'est la question du logiciel de géomatique qui existe déjà et qu'on utilise très peu, qu'on n'a pas utilisé, me semble-t-il, ici.

1845

Et j'ai fait une visite à la Grande Bibliothèque. Il y a une exposition en ce moment, ils ont cartographié l'Amérique, une très bonne exposition, où on présente justement une vue animée de Montréal, de la Grande Bibliothèque. On arrive depuis le fleuve comme en vol d'avion et on redescend dans les rues, et on voit d'une façon très dynamique, très modelée en trois dimensions un paysage extraordinaire. On voit la montagne, on voit les rues, on voit tout ça.

1850 Donc, c'est important, je pense, d'utiliser des moyens très modernes, qui existent certainement. Il n'y a qu'à regarder les films d'animation aujourd'hui qui sont sophistiqués. Les volumes, on peut presque les tenir dans les mains.

1855 Ma question, c'est la suivante. Est-ce que la Ville de Montréal possède un tel logiciel géomatique en trois dimensions, qui permet non seulement une question statique de voir des photos, mais aussi de voir une sorte de vidéo se déplacer devant vous et d'apprécier justement les vues sur la montagne, par exemple, en tournant autour de la montagne, en s'éloignant de la montagne, en allant en haut, en bas dans les rues. C'est ma deuxième question.

1860 Sur la question de la tour d'observation, je reviendrai après.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1865 Madame Caron.

Mme FRANÇOISE CARON :

Si vous permettez, je vais répondre dans l'ordre inverse, je répondrais à la deuxième.

1870 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Oui, commencez par la géomatique.

Mme FRANÇOISE CARON :

1875 Oui, c'est ça. Alors, ces outils-là, oui, on les a. En fait, on a poussé l'utilisation des logiciels existants encore plus loin. En fait, la personne qui y a travaillé est dans la salle. Mais ils ont utilisé des logiciels existants pour les amener encore plus loin et leur permettre des applications qui étaient même inconnues de la part de la compagnie qui avait fait les logiciels. Alors, la compagnie va sûrement faire de l'argent maintenant avec les applications qui ont été découvertes.

1885 Mais on a ces outils-là. Et à partir du moment où on sait qu'un projet va excéder la vue de 77 mètres, par exemple, l'exemple qui était pris, on va pouvoir utiliser ces outils pour faire la validation des effets, et venir moduler le volume et voir qu'est-ce qu'on continue à percevoir. Donc, ça peut être utilisé à ces fins-là.

M. GILLES DUFORT :

1890 Je veux dire que c'est déjà utilisé aussi, peut-être pas sur une base élargie mais dans l'analyse de certains projets ponctuels qui sont déposés, c'est souvent des instruments qui sont déposés également et qu'on peut utiliser pour évaluer justement les impacts d'un projet, oui, sur une base ponctuelle.

1895 **M. JEAN-PIERRE MONNET :**

Est-ce que les promoteurs sont tenus à fournir une telle présentation avec ces outils modernes?

1900 **M. GILLES DUFORT :**

1905 Ce n'est pas une obligation, en fait, de le faire. On demande des représentations. Habituellement, c'est des représentations plus standard au niveau des vues, au niveau des perspectives et tout ça. Mais je vous dirais que, de plus en plus, il y a ce volet-là qui s'ajoute maintenant à l'évaluation de projets, mais sans être une obligation aux promoteurs.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1910 Mais est-ce que les promoteurs de grands projets ont tendance à faire ce genre de simulation?

Mme FRANÇOISE CARON :

1915 Oui, ils le font. Mais là, ce qu'on fait, c'est qu'on arrive avec des barèmes, des balises bien claires et il faut donc se limiter à ce cadre-là. Ce que je veux dire, c'est souvent fait mais pour des questions aussi de promotion, et on se laisse gagner par le côté alléchant de l'image qui est en mouvement, tout ça, mais il faut à un moment donné pouvoir s'arrêter et déterminer si ce qui est présenté est vraiment crédible. Ça fait qu'on a des cotes précises qui, elles, le sont et il faut voir à ce moment-là si ce qui est présenté est vraiment conciliable avec les cotes qu'on a, si c'est vraiment crédible.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1925 On revient au premier point. C'est ça?

M. JEAN-PIERRE MONNET :

Non, non. C'est justement sur cette question d'accès à ces outils modernes.

1930 S'il y a un groupe de citoyens qui s'oppose à tel projet ou qui aimerait plus

1935 d'information, pour l'accès à l'information, est-ce qu'il pourrait avoir accès à cet outil logiciel qui appartient à la Ville et pour avoir un soutien technique de la part de spécialistes, où on pourrait leur montrer ensuite sur un écran ou eux-mêmes pourraient travailler avec des choses peut-être assez simples pour présenter une vidéo sur les aspects justement que le nouveau projet pourrait avoir, mais en fonction de leur propre vue à eux, des citoyens, un groupe de citoyens qui s'opposerait. Pas le promoteur, comme vous avez dit, qui va nous présenter des choses selon sa propre position.

1940 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que la Ville offre des soutiens techniques aux citoyens?

Mme FRANÇOISE CARON :

1945 Je pense qu'il y a des possibilités pour ça. Puis je pense que tous les outils géomatiques, informatiques aident beaucoup aussi. Il y a dix ans, personne n'avait de portable; aujourd'hui, c'est vraiment monnaie courante. Donc, je pense que c'est parmi les options qui pourraient être envisagées.

1950 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais est-ce que la Ville offre des services, offre des photos en soutien aussi?

Mme FRANÇOISE CARON :

1955 En ce moment, il n'y a pas la logistique en place pour recevoir ça, mais je pense que...

M. JEAN-PIERRE MONNET :

1960 On pourrait envisager que ça devienne une sorte de droit aux citoyens.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1965 On va vous entendre dans votre mémoire.

M. JEAN-PIERRE MONNET :

D'accord. Pour la tour d'observation...

1970

Mme FRANÇOISE CARON :

En fait, pour la tour d'observation, je ne sais pas si quelqu'un peut en rajouter, mais

1975 dans une des diapositives sur les paysages, il y a une vue 360° qui existe, mais il faut monter dans la croix. C'est celle qui est identifiée, où on a vraiment une vision de l'ensemble.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1980 Vous êtes montés dans la croix?

Mme WENDY GRAHAM :

On est monté dans la croix.

1985 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais revenez sur votre point. L'intention que vous aviez, c'était...

M. JEAN-PIERRE MONNET :

1990

Moi, je pense que Montréal est une ville qui attire beaucoup de touristes. Et c'est vrai que depuis l'observatoire on voit bien en direction du fleuve, mais on n'arrive pas à voir l'ensemble circulaire complet depuis le sommet de la montagne parce qu'il y a trop de végétation. Et comme vous savez, c'est un atout pour une ville d'avoir une tour d'observation.

1995

Du reste, si les Amis de la montagne et le Centre de la montagne se sont mis sur pied il y a une vingtaine d'années, c'était pour réagir à la construction d'une immense tour en béton d'observation. Moi, ce que je propose, c'est plutôt quelque chose plus limité, plus intégré au site, tout faite en bois, où les gens pourraient avoir une vue circulaire de 360° sur l'ensemble.

2000

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2005 Est-ce que la Ville a déjà envisagé de faire un nouveau point d'observation au sommet?

Mme FRANÇOISE CARON :

2010

Pas l'ajout d'un point d'observation. Je pense que ça avait peut-être été étudié dans le cadre des travaux de réaménagement de la croix. Pour des questions de sécurité, on n'a pas poursuivi ça. Mais alternativement, à l'Oratoire Saint-Joseph, il y a un projet pour pouvoir permettre l'observation 360°, qui serait possible de ce point-là.

2015 **M. JEAN-PIERRE MONNET :**

D'accord, merci beaucoup.

2020 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Madame Graham.

Mme WENDY GRAHAM :

2025 Juste un petit ajout d'information. Monsieur Olmsted avait prévu pas une tour mais un lieu d'observation sur le sommet même du mont Royal, qui permettrait aux visiteurs d'apprécier les vues à 360°.

Et même Daniel, si tu veux, un petit mot sur ça?

2030

M. DANIEL CHARTIER :

2035 Dans l'étude du docteur Beveridge sur le mont Royal, le mont Royal dans l'oeuvre de Frederick Law Olmsted, pages 53 et 54, il y a justement des références au fait que cet endroit-là, le sommet du mont Royal, devrait être mis en valeur. Le concept de Olmsted, c'est une lente montée vers le sommet.

2040 En 1990, les gens ont décrié la proposition de plate-forme d'observation au sommet. Ça a été cité comme étant une hérésie face à Olmsted, que ça dénaturait la vision de Olmsted, alors que c'est un élément central dans la vision de Olmsted, c'est un élément essentiel, qui était très bien démontré par le docteur Beveridge.

2045 Et d'ailleurs les plans, les esquisses, les textes, la correspondance, tout ça prouve que c'est un élément central dans sa vision. C'est-à-dire que tu arrives au sommet, il ne s'agit pas d'une tour qui s'élance vers l'infini, c'était simplement un bâtiment fait pour ne pas être vu, mais pour voir et ne pas être vu, hormis une petite tour qu'il voyait comme en cuivre.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2050 Dites-moi, juste pour mettre ça dans le contexte, en 1990-1992, est-ce que c'était à cause du fait qu'il y avait un point d'observation ou si c'était plutôt à cause de la structure qui était mise en place?

M. DANIEL CHARTIER :

2055

C'est qu'en 1990, la réaction des citoyens a été très forte au plan préliminaire de

mise en valeur.

2060 D'ailleurs, vous m'aviez demandé de mettre sur Internet la question des citations de Olmsted. Depuis un mois, je travaille jour et nuit, pendant mes vacances, pour finir ça et je vais vous les remettre. Là-dedans, les gens pourront y trouver aussi toutes les citations.

2065 Les citations sont classées par sujet, c'est-à-dire qu'il y a toute une analyse de ce qu'est Olmsted, quand il a été engagé, qu'est-ce qui était dit, quel était l'état du site, tout le processus et même l'état du site à la fin. Donc, à quelque part, il y a un ensemble de citations. Et on peut trouver les citations sur tous les aménagements construits, sur les bâtiments, sur les systèmes de voirie. Et il y a une grosse partie qui est sur ce bâtiment-là parce que, effectivement il y a eu beaucoup de correspondance là-dessus. Donc, je vous dépose...

2070

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Vous déposerez à l'arrière. Merci beaucoup.

2075

M. DANIEL CHARTIER :

2080 C'est ça, c'est pour dire que cet endroit-là avait une valeur importante. Et un des problèmes en 1990, c'est que l'analyse de la vision de Olmsted était très fautive, était erronée. Donc, à quelque part, les gens disaient : «Les conclusions de la Ville sont totalement erronées parce que ces prémisses sont fautives.»

2085 Dans le cas présent, j'analyse justement certaines des prémisses et les remettre en situation, dire: «Non, ça, c'était faux. Ça, c'est vrai» et arriver aux conclusions que, bon, c'est quoi les éléments qui sont vrais et quels sont les éléments qu'on peut retirer aujourd'hui dans le contexte du parc. Puis même s'il y a des gens qui veulent essayer de s'en inspirer pour d'autre chose peuvent...

2090 À un moment donné, c'est aussi une vision. C'est une façon d'approcher un sujet. Et si toutes les autres grandes villes des États-Unis, enfin, il y a plusieurs grandes villes, il y a des centaines de millions de dollars d'investis un peu partout en Amérique pour restaurer ces projets-là parce que, justement, il y avait une vision forte qui a transcendé le temps.

2095 À la fin du mois d'avril, New York va fêter en grandes pompes le 150e anniversaire du plan de Olmsted justement avec son processus de restauration. Ils ont mis 300 M\$, eux autres, plus de 300 M\$ à restaurer ça. C'est plus que tous les autres parcs ensemble, toutes les autres villes ensemble.

On ne peut pas faire ça, là, c'est une classe à part, mais pour dire qu'à quelque part, cette vision-là, quand on la poursuit sur un très long terme, on peut arriver à des

2100 solutions. Il s'agit maintenant de trouver des arrimages avec les autres aspects.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup, Monsieur Chartier.

2105

J'appellerais maintenant monsieur Jean-François Hallé.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

2110

Bonjour, Monsieur le Président.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Bonjour.

2115

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

2120 Alors, j'ai trouvé ça très intéressant la présentation de ce matin, notamment les échelles de paysage que madame Graham nous a présentées. Ça rejoint tout à fait notre réflexion sur la question. En fait, ce que je trouve intéressant, c'est que justement on voit que les consultations publiques sur un tel plan procèdent aux 18 ans. En tout cas, ça fait 18 ans qu'il n'y en a pas eu. Alors, ça ramène l'idée de la question justement des échelles plus petites. Parce que le paysage est aussi composé d'échelles de grande proximité, notamment quand on marche autour de la montagne et sur la montagne.

2125

Alors, des considérations aussi minimes que le mobilier du pavillon du lac aux Castors. Parce qu'on fait juste marcher dans le paysage et là, si on traverse le pavillon du lac aux Castors, dans la vue, on a un large panorama du mont Royal mais on a aussi le mobilier qui entre dans tout ça.

2130

On pense à plusieurs détails architecturaux des maisons du Mille carré qui, quand on déambule, nous rappellent le vaste passé de ce quartier-là, le mobilier urbain. On voit tout l'effort qui a été mis pour refaire l'échangeur Parc/Pins en carrefour. Et puis là, on se promène et puis une citoyenne me faisait remarquer dernièrement que, là, on a une disparité incroyable de luminaires qui se profilent dans le coin.

2135

2140 Et une dernière chose, il y a la question de la lumière. On a parlé tout à l'heure de l'avenue du Musée. Ça m'a rappelé le projet d'agrandissement du Musée, et notamment une perspective qui avait été présentée de nuit et qui nous montrait une vision très hollywoodienne de la chose avec des faisceaux de lumière partout, qui faisait que la montagne disparaissait un peu derrière. Donc, toute la question de la lumière est souvent oubliée, donc le jour, la nuit, mais aussi les saisons.

2145 Le mont Royal est très fréquenté l'été, les fins de semaine, mais il est aussi très fréquenté l'hiver, les fins de semaine. Et c'est une expérience quand même à vivre de se promener un soir d'hiver sur le mont Royal, parce que toutes les lumières de la ville justement nous apparaissent à travers les arbres qui sont dégarnis. C'est assez impressionnant.

2150 Alors, ces considérations-là ne m'apparaissent pas traitées dans toute la question des paysages. Et on en a parlé auparavant plusieurs fois, mais on sait que c'est un travail en devenir et on se demande juste combien de temps ça va prendre. L'étude prendra un couple d'années à être réalisée, mais combien de temps on va mettre pour mettre des mesures de protection de ces vues-là, ça nous inquiète beaucoup.

2155 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Si vous permettez, on va vérifier auprès de la municipalité.

2160 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Oui.

2165 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2165 D'entrée de jeu, vous avez parlé d'une étude qui était en cours ou sur le point d'être en cours. Donc, en deux temps, donc un devis standardisé et aussi, en même temps, une analyse du paysage, je dirais plus un paysage de l'ensemble de la montagne.

2170 Dans l'analyse de la montagne, dans le plan d'ensemble, est-ce qu'il va avoir une analyse plus fine, par exemple, des éléments qu'on retrouve dans les différents endroits? Est-ce qu'il va avoir une analyse, par exemple, des vues ou des paysages en hiver, durant les saisons, durant le jour, durant la nuit? Est-ce que ces éléments-là font partie des exigences que vous demandez pour la production de cette étude-là? Est-ce que ça va être inclus, par exemple, dans...

2175 **Mme WENDY GRAHAM :**

2180 Tous ces éléments sont prévus dans l'étude qu'on donne actuellement aux consultants et ils se retrouvent à cette échelle de l'ensemble du secteur du site spécifique et des éléments. Et vous avez raison qu'il y a une disparité actuellement, on le voit beaucoup dans le parc du Mont-Royal.

Et lorsqu'il y a des projets, il y a des grandes lignes quand même pour le parc du Mont-Royal et une direction qui est entreprise dans sa gestion quotidienne et dans les

2185 projets d'aménagement qui visent une simplification, un nettoyage, des choix plus précis sur les éléments qu'on retrouve dans le paysage, dans les éléments de mobilier, les éléments de signalisation et on profite pour faire les ajustements lorsqu'il y a des projets de PTI qui sont réalisés.

2190 Donc, deux projets sont prévus cette année : l'entrée Peel et l'aire de jeu. Donc, dans ces deux aires-là, il y aura la mise en place de, je dirais, un processus d'enlèvement. Parce qu'une partie de ce qu'on voit, c'est qu'il y a eu tellement d'éléments au fil des ans posés par tellement de gens qui ont aménagé ou travaillé dans ces espaces sans aucune orientation que, finalement, c'est cette accumulation petit peu par petit peu de toutes sortes
2195 de choses, qui fait qu'on a cette lecture de paysage.

Donc, c'est dans les intentions, chaque fois qu'on fait un projet d'aménagement, de faire le ménage.

2200 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Oui, Madame Caron.

Mme FRANÇOISE CARON :

2205 Si je peux juste faire une petite parenthèse. Dans le Plan de mise en valeur, il y a toute la question de la gestion et de l'accueil, qui va faire l'objet d'un atelier demain.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2210 Demain soir.

Mme FRANÇOISE CARON :

2215 Mais dans les mesures, on a, entre autres, spécifié qu'il fallait faire un diagnostic très précis des différents pôles d'activités du parc. Et une des choses qu'il faut regarder, c'est tout ce qui doit être fait au niveau pas seulement de l'entretien, mais aussi les équipements qui sont déjà en place, donc tenter d'améliorer tout ce qui est déjà là.

2220 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Il y avait un deuxième volet à la question. C'était qu'est-ce qu'on fait en attendant que l'étude soit produite. Je ne sais pas si j'interprète bien votre question?

2225 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Oui, tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2230

Est-ce qu'il y a des mesures ou des mécanismes, qui font en sorte que les projets qui sont à venir puissent ne pas dégrader, si on veut, ou avoir moins d'impact possible sur le paysage actuel? Est-ce qu'il y a des choses qui sont mises en place en attendant que l'étude soit produite?

2235

Mme FRANÇOISE CARON :

2240

Il y a un premier livrable. En fait, l'étude va se faire pendant une période de deux ans pour pouvoir prendre en considération l'évolution au fil des saisons. Mais le premier livrable, ça va être un devis standardisé qui va venir préciser, dès qu'une intervention est projetée, la façon de pouvoir bien cerner les impacts qu'il peut y avoir au niveau du paysage. Donc, ce sera dans l'élaboration du devis.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2245

Mais ce devis-là, en quoi il consiste exactement? C'est quoi l'objectif? Est-ce que c'est d'évaluer les projets ou si c'est de...

Mme FRANÇOISE CARON :

2250

C'est d'évaluer les projets et de bien les élaborer, oui. Et le devis...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2255

Mais qu'est-ce qui...

Mme FRANÇOISE CARON :

2260

En fait, parce qu'on ne voulait pas avoir à attendre deux ans avant d'être mieux équipés pour pouvoir intervenir correctement, donc on a demandé dans le mandat qu'un premier devis standard soit préparé comme première étape de livrable.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2265

Ça va s'adresser à quels projets? À tous types de projets?

Mme FRANÇOISE CARON :

2270

Ça va être à la fois les projets qui vont être élaborés par des intervenants autres que publics, et pour même la Ville pour mieux se baliser elle-même et s'assurer qu'elle fait ses

interventions dans la meilleure connaissance des choses.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2275 Ça va concerner le territoire de l'arrondissement historique.

Mme FRANÇOISE CARON :

2280 De l'arrondissement historique et naturel, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Hallé, est-ce qu'il y a autre chose que vous voulez...

2285 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Oui, j'ai une autre question. C'était sur...

2290 En fait, premièrement, peut-être un commentaire par rapport à ça. C'est qu'on a vu passer un dossier dernièrement, qui n'a pas soulevé le grand intérêt de personne en particulier, outre peut-être les groupes en logement social de Côte-des-Neiges, mais au niveau du patrimoine, qu'on n'a pas vraiment réussi à toucher, et c'est le dossier de l'avenue Troie dans Côte-des-Neiges, où là on avait plutôt un effet cumulatif justement de plusieurs irritants, où on avait, bon, la négligence en premier lieu d'un bâtiment, qui fait qu'on en
2295 demande la démolition maintenant.

On a aussi eu un rapport du Conseil du patrimoine qui disait : «Ce bâtiment-là n'a pas une valeur patrimoniale importante», ce qui est vrai, à mon avis, sauf qu'il n'y avait pas justement cet outil-là d'analyser le paysage et on vient comme ça, par cette démolition-là et son remplacement, boucher une vue sur l'Oratoire à partir d'une des entrées du cimetière. Et
2300 ça...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2305 Juste pour me situer, est-ce que l'avenue Troie, le bâtiment dont vous parlez, est-ce que c'est dans l'arrondissement ou un peu à l'extérieur?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

2310 C'est dans l'arrondissement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

C'est dans l'arrondissement.

2315

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Oui, c'est ça. Bref, tout ce dossier-là, avec les questions qu'on a posées en conseil d'arrondissement et en comité de démolition, a montré que les nouvelles réglementations permettaient quand même ce projet-là.

2320

Donc, j'espère que le devis de l'étude va prendre ces considérations-là en compte et avoir des impacts après sur le modelé d'un projet. Puis là, je passerais à ma... oui?

2325

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Je voulais juste vérifier quelque chose. Madame Caron, est-ce que ce genre de situation que monsieur nous explique, le devis dont vous nous parlez, est-ce que ça sert justement à éviter ce genre de situation là, en tout cas, pas éviter mais au moins analyser ces situations-là?

2330

Mme FRANÇOISE CARON :

Ça s'appliquera à toutes les propriétés qui sont dans l'arrondissement historique et naturel, dont celle dont monsieur Hallé faisait mention.

2335

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait, merci.

2340

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Donc, ça deviendrait l'outil pour ce genre de cas-là.

2345

Ma deuxième question est plus précise. C'est sur la question des équipements sur les toits et l'établissement de la zone. Parce que c'est une des rares fois où on sort du fétiche de l'arrondissement historique et naturel avec la ligne notamment au milieu de Dr. Penfield et je me demandais pourquoi le petit triangle, vers l'ouest, près de Côte-des-Neiges, n'avait pas été inclus. En fait, comment la zone a été établie.

2350

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous pouvez mettre la carte, si possible?

2355 **Mme FRANÇOISE CARON :**

Oui. En fait, ça, ce sont les trois vues qui interpellent les constructions au toit. On a le Centre des affaires, qui est au sud de la rue Sherbrooke. Donc, à cet endroit-là, ce qu'on trouve dérangeant, c'est le traitement des terminaisons de bâtiments. Donc, il y a des critères qui vont s'ajouter pour ça.

2360 Dans les faits, quand un projet de surhauteur est étudié, automatiquement ça fait partie des préoccupations, parce qu'on permet d'avoir des grandes hauteurs, c'est à la condition qu'on ait des bâtiments qui ont vraiment une forte qualité de design et d'architecture. 2365 Donc, toute l'intégration des équipements mécaniques au fil des années est devenue une considération plus importante.

Mais ce qui dérange depuis ces points de vue là au niveau des constructions sur le toit, c'est vraiment dans un premier plan qui s'étend jusqu'à Sherbrooke, c'est vraiment une question d'appréciation qualitative. La raison pour laquelle on n'a pas ça, c'est votre question, c'est qu'on ne les perçoit carrément pas.

2370 Si on prend le cône qui s'applique depuis Kondiaronk, les perceptions se limitent à cet espace-là. Donc, on est allé chercher tous les bâtiments qu'on pouvait voir, mais on ne voit pas ça. Donc, on ne l'a pas inscrit dedans. 2375

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2380 C'est à partir des cônes.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Donc, c'est toujours l'idée des cônes de vision.

2385 **Mme FRANÇOISE CARON :**

Oui, c'est ça. Il y a peut-être des petites parties, ici, qu'on ne voit pas. Mais on a tranché, on a fait une ligne, mais c'est les toits qui sont visibles, qui pourraient être visibles depuis un des trois points en bleu.

2390 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Est-ce que ça voudrait dire, par exemple, qu'on aurait une construction sur le site du Séminaire de philosophie, le Collège Marianopolis, est-ce que ça ferait partie des critères? 2395 Pas vraiment parce que...

Mme FRANÇOISE CARON :

On ne verrait pas ce qui se trouve sur son toit, de ces points-là.

2400

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Donc, si c'était du nouveau belvédère au coin de Cedar et Côte-des-Neiges, on le verrait. Mais là, il n'a pas été pris en compte dans ce cas-là. Ça revient aux vues potentielles de...

2405

Mme FRANÇOISE CARON :

Je ne suis pas sûre qu'on... parce que là, on a un plus grand...

2410

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Juste pour bien préciser, Madame Caron. Vous, ce que vous avez fait, en fait, vous avez déterminé une zone, un secteur qui est visible à partir de trois points de vue, si je comprends bien, les sentiers, les escarpements, le belvédère du chalet, bon. Et là, vous avez fait une zone à partir de ça.

2415

Mme FRANÇOISE CARON :

Oui.

2420

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et tout ce secteur-là va être soumis à des critères qui concernent, disons, l'amélioration ou des interventions au toit avec un souci aussi de qualité, d'intégration et tout ça.

2425

Mme FRANÇOISE CARON :

Oui.

2430

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Et ça, ça va être pour les nouveaux bâtiments ou si ça va...

2435

Mme FRANÇOISE CARON :

Tout bâtiment, toute nouvelle intervention dans ce secteur-là. Donc, ça peut être considéré comme un peu lourd, si on se trouve à la place du commerçant qui veut aller se

2440 rajouter des hottes, mais s'il se trouve dans le secteur qui est en rosé, il va devoir, au moment de sa demande de permis, faire une validation qui sera suivie par les responsables d'émission de permis.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2445

Est-ce que ça concerne la mise à niveau des bâtiments, la mise aux normes? Est-ce que ça concerne aussi...

Mme FRANÇOISE CARON :

2450

Ça concerne tout ça. Dès qu'il y a une construction qui s'ajoute sur le toit.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2455

Dès qu'il y a une demande de permis qui est faite.

Mme FRANÇOISE CARON :

2460

C'est ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ça vous va?

2465

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2470

Peut-être juste un aspect que j'aimerais peut-être voir avec vous. La question des toits verts, des toits terrasses et tout ça, donc on sait qu'il y a une tendance avec les bâtiments LEED, d'avoir des bâtiments avec des toits verts, est-ce que ça s'intègre aussi à ce genre de... c'est dans vos objectifs?

2475

Mme FRANÇOISE CARON :

2480

Ça fait partie des interventions qui peuvent être faites pour que l'apparence soit plus agréable. Puis en fait, on en a un bon exemple avec les constructions qui sont faites dans le secteur du McIntyre avec des pavillons de l'Université McGill qui vont avoir un toit vert.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce qu'il y a plusieurs autres villes qui se préoccupent de cette cinquième façade?

2485

Mme FRANÇOISE CARON :

De plus en plus, oui. Je pense qu'il y a plusieurs considérations qui mènent à ça. C'est aussi pour des fins environnementales, biomasse et tout ça.

2490

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

D'accord, merci. Ça va, Monsieur Hallé?

2495

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2500

J'inviterais maintenant madame Irène Cinq-Mars.

Mme IRÈNE CINQ-MARS :

2505

Bonjour, Irène Cinq-Mars, École d'architecture de paysage.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Bonjour.

2510

Mme IRÈNE CINQ-MARS :

En préambule, j'aimerais appuyer l'intervention de madame Marie-Odile Trépanier et Marie-Claude Robert. Marie-Odile, pour l'accent que ça permet de mettre sur la dimension protection de tout le projet.

2515

Et aussi Marie-Claude, parce que j'ai fait une petite revue de littérature sur la façon dont certaines grandes villes protègent leur paysage emblématique, bon, Aquitaine, Brest, Haute-Savoie et même Québec, là je n'ai pas fait le tour de Paris et les autres, mais vous l'avez fait vous autres, et une des choses qui ressort comme principe, c'est:

2520

Oui, renforcer la protection des paysages qui contribuent à l'identité régionale, mais aussi améliorer la protection des paysages plus ordinaires auxquels sont attachés les habitants.

2525

Alors, il ne faut pas oublier, dans ce travail que l'on fait de valorisation du mont Royal, qu'on s'inscrit dans une dynamique humaine aussi, je pense. Alors, je voulais juste rappeler ça. C'est un principe de la Convention européenne du paysage aussi.

2530

Alors, mon propos a comme objectif de clarifier certaines définitions dans le document, pas seulement dans la présentation de ce matin, mais je pense que ça la rejoint un peu, et de renforcer aussi la portée régionale que va avoir cette valorisation du mont Royal.

2535

Le mont Royal, c'est aussi un parc, puisqu'il est sous, je dirais, la responsabilité des ministères du Québec, puis je me rappelle de toutes les discussions qu'on avait eues lors des sommets, a cette grande vocation régionale, pas seulement urbaine et pas seulement reliée au centre-ville, et je trouve qu'il y a beaucoup d'accent là-dessus.

2540

Alors, j'aimerais faire deux, trois commentaires là-dessus. Et j'espère aussi par mes commentaires, qui vont porter précisément sur le document du Plan de protection, mettre l'accent sur la valeur, la portée éducative de ce document-là. Ce n'est pas seulement un document qui va être utile pour ceux qui auront à gérer et intervenir, mais c'est un document qui a une valeur éducative en ce qui concerne notamment la compréhension du concept de paysage qui est sous-jacent à tout ça. Alors, voilà.

2545

Donc, là, je vais rentrer plus dans le dossier, dans le projet du rapport comme tel. Alors, je vais peut-être sembler un petit peu décousue, mais c'est pour ça que j'ai présenté mes intentions, parce qu'elles relient les interventions que je veux faire.

2550

À la page 5 de votre document, vous parlez dans l'introduction «de rendre la montagne accessible, accueillante». Moi, je rajouterai à la phrase qui suit sur les parcours conviviaux sécuritaires, accueillants, je rajouterai carrément le mot «éducatif». C'est une proposition que je vous fais, parce que ça va amener à ne pas oublier à chaque fois de soit élaborer des panneaux, enfin il y a toutes sortes de mesures qui pourraient être prises, et ça va renforcer la sensibilisation au principe de protection et pas seulement à la mise en valeur.

2555

Parce que je trouve que ce qui a été présenté ce matin met beaucoup l'accent sur la mise en valeur du mont Royal. Alors, moi, je vais parler de la protection. Et ce n'est pas seulement quand on parle du milieu naturel qu'on parle de protection.

2560

Sur les aménagements paysagers, page 21, je recommanderais, en tout cas, j'ai un commentaire à faire sur la définition qui est là. On parle de «œuvres conjuguées de la nature et de l'homme». Je pense qu'on en est rendu à dire maintenant qu'il s'agit d'une oeuvre, le paysage, c'est une oeuvre de l'homme avec la nature éventuellement, pas «et».

2565

2570 La notion est différente pour moi, parce que ça veut dire qu'on reconnaît que, là, on conçoit un paysage. Ça englobe le travail de l'art et de la science. C'est une action qu'on fait. Et vous le dites d'ailleurs, même la vue d'un paysage, ça se délimite à partir du point de vue d'un observateur.

2575 Donc, qui dit paysage dit intervention. Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion là-dessus. Je pense qu'on en est rendu là dans nos définitions. Et puis quand on écrira notre mémoire, peut-être qu'on pourra suggérer une définition qui rejoint celle de l'APQ, l'APC et d'autres.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2580 Je souhaite bien que vous allez faire un mémoire.

Mme IRÈNE CINQ-MARS :

Je pense que le département de l'école va faire un mémoire collectif.

2585 À la page 23 maintenant, sur les paysages, quand vous abordez la question des vues, étant justement sensible à la valeur éducative du document auprès des experts et des groupes associatifs, il m'apparaît qu'il y a un petit glissement qui risque de se produire dans la façon dont le texte est présenté, dont la question des vues, mais c'est très subtil. Vous allez me dire que je chipote sur les détails. Il faut faire attention à ne pas réduire la question
2590 du paysage à celle des vues. Et c'est ce qui m'est apparu en lisant le paragraphe sur les vues.

2595 Peut-être qu'on pourrait dire que, bon, à la cinquième ligne, vous allez voir que j'ai été précise, quand on parle de «composantes du paysage», on pourrait dire «parmi ses composantes, les vues et les percées visuelles». Parce que si on ne dit pas «parmi ses composantes», là vraiment on ratatine. C'est comme un microscope qu'on rabat tout d'un coup. On réduit vraiment «paysage» et on associe «paysage et vues». Alors, on sait que «paysage», c'est beaucoup plus que ça. Il y a des valeurs : écologique, historique, patrimoniale. Il y a toute une relation sensible. En tout cas, c'est beaucoup plus large.

2600 Et l'autre commentaire que je ferais sur cette partie-là à la page 23, c'est d'ajouter dans le texte que «parmi les composantes, donc les vues, les percées visuelles et les panoramas perceptibles à divers de points de vue de la ville et de la région», j'ajouterais l'idée de «région» pour aller chercher justement ce que d'autres vont peut-être apporter ici et d'autres
2605 ont fait précédemment, la problématique de l'Île des Soeurs, bon.

Et parmi les régions, je trouve, qui mériteraient d'être regardées, c'est celle des

2610 Laurentides. Ce que je veux dire par là, c'est que j'ai remarqué que dans l'inventaire des vues, on avait peut-être sous-estimé, pour différentes raisons, la perception qu'on a dès l'autoroute 15, dès les entrées.

2615 Et le fait d'oublier – entre guillemets – ou de ne pas indiquer ça dans l'inventaire des vues de l'extérieur vers le mont Royal... je comprends, là, qu'on n'est pas sur un beau pont comme le pont Champlain et puis le pont Jacques-Cartier, mais il y a quand même peut-être à examiner la possibilité de choisir certains points de vue du nord, du nord-est et du nord-ouest.

2620 Le mont Royal, c'est une figure emblématique qui définit l'identité de Montréal, mais on la perçoit de tellement loin. Et ça peut peut-être contribuer aussi, quand vous allez ensuite intervenir sur le contrôle ou la gestion des créations de nouveaux bâtiments ou nouveaux quartiers, dans la couronne nord de la ville, à penser à cette qualité visuelle là qui est à préserver aussi et à ce rapport ville-région qui est à préserver.

2625 Est-ce que j'ai d'autre chose pour aujourd'hui? Parce que j'ai lu votre document avec énormément de passion et d'intérêt, et je ne veux pas avoir l'air d'une maîtresse d'école plus qu'il faut.

2630 Dans votre principe : rendre accueillant et accessible le mont Royal, etc., peut-être que vous pourriez essayer d'associer... je trouve cette approche-là très fonctionnelle, c'est-à-dire on parle de la fonction de l'accueil.

2635 Mais si on voulait ajouter la valeur paysagère aux accueils, peut-être que – et là, je vais en arriver à ma question – si on associait le choix des accès en fonction de certaines vues privilégiées là, on pourrait peut-être donner aux vues à ce moment-là et aux accès un intérêt qui n'est pas seulement un intérêt fonctionnel de rentrer dans le site, mais aussi une valeur éducative encore là.

2640 Et ma question était : avez-vous pensé à hiérarchiser les vues? Et si on devait hiérarchiser, parce que vous en avez beaucoup, elles sont toutes intéressantes du point de vue expert – si on rajoute le point de vue des habitants, bien, là, il y aura peut-être d'autre chose à venir – est-ce que vous avez pensé à les hiérarchiser et peut-être à ce moment-là à consacrer ce qui pourrait conduire, je n'ai pas de méthode en tête, là, mais il y en a d'autres plus experts que moi sur les méthodes, mais à consacrer certaines vues, pas seulement celles du centre-ville vers la montagne, mais partout, une fois qu'on aura fait le tour du nord, 2645 de l'ouest, tout ça, consacrer certaines vues et revenir à ce que Marie-Odile proposait : «Il y en a, là, on n'y touche pas.» Alors, voilà ma question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2650 Je pense que la question est assez claire. Je ne sais pas qui veut répondre?

Madame Caron ou madame Graham, qui va répondre?

Mme IRÈNE CINQ-MARS :

2655 Je peux m'asseoir parce que je n'ai pas d'autres questions après.

Mme FRANÇOISE CARON :

2660 Ce n'est pas une question qui est facile à régler, la question de la hiérarchisation, parce que, en quelque part, ça devient tellement personnel la question de la perception des vues. À faire le travail, on en a parlé avec des collègues de travail, avec des gens dans notre entourage, puis chacun prend sa vue comme étant vraiment la plus importante. Alors, ça dépend vraiment de ses valeurs, de son quotidien, de ses parcours le matin, le soir.

2665 En fait, il y en a qui sont très véhiculées. Quand on tape Google image, on va obligatoirement avoir celle de Kondiaronk. Ça fait qu'il y en a qui sont plus emblématiques mais qui, en même temps, ont des valeurs qui leur sont attribuées non seulement parce que, depuis Kondiaronk, on voit le fleuve, mais c'est parce que, depuis Kondiaronk, on voit tout ce panorama du centre-ville qui se déploie.

2670 Celles qui, à prime abord, deviendraient peut-être les plus importantes seraient peut-être celles aussi pour lesquelles il y a d'autres considérations qui font en sorte qu'on ne peut pas arriver et dire: «On les gèle.» On veut les voir évoluer. On veut pouvoir constater que notre ville est vivante et qu'il y a différentes époques qui sont représentées. Ça fait que tout ça faisait en sorte que finalement on n'a pas retenu une liste.

2675

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2680 Est-ce qu'on pourrait penser que l'étude du paysage que vous êtes en train de préparer, est-ce que cette étude-là ne pourrait pas justement viser, disons voir à ce que les paysages valorisés, les vues qu'on a sur ces paysages-là ne soient pas justement des priorités à accorder? Est-ce que ce serait possible à ce moment-là avec votre étude de prioriser certaines vues?

2685 **Mme FRANÇOISE CARON :**

2690 Là, on la chance, dans le cadre de ce mandat-là, d'avoir accès à des professionnels qui sont vraiment comme au «top». Ça fait longtemps que la Ville est sollicitée sur les questions de paysage et puis il nous manque de la connaissance, il nous manque des outils, et là on va pouvoir s'attarder à vraiment se doter de ça. Et dans les échanges qu'on va avoir avec eux, on envisage vraiment un bon apprentissage pour nous. Ça fait que ces questions-là pourront être soulevées. Mais je ne suis pas certaine de la

conclusion qui pourra en découler, là, mais ça fera sûrement partie des échanges qu'on aura.

2695

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

L'autre aspect qui a été soulevé, c'est la question de l'idée de région, donc de vues qui sont vues à partir de points plus éloignés.

2700

Est-ce qu'il y a des moyens, des mécanismes qui feraient en sorte qu'on pourrait conserver des vues ou avoir des vues à partir de points de région d'autres municipalités? Est-ce qu'il y a des ententes qui peuvent se faire? Est-ce qu'il y a des discussions qui se font actuellement par rapport à ça?

2705

Mme FRANÇOISE CARON :

En fait, je pense que, dans le cadre de l'étude des paysages, ça pourrait sûrement être remis sur la table.

2710

Vous parlez de la 15. Quand ils ont refait le dernier viaduc, c'est un des premiers qu'on rencontre quand on s'en va vers le nord une fois arrivé à Laval, ils l'ont configuré ce viaduc-là pour qu'on puisse continuer à avoir, quand il y a une certaine montée, une vue qui se déploie sur la ville. Alors, ça a été parmi leurs préoccupations.

2715

Puis je pense que l'importance qu'on donne à la montagne, par l'exercice qui est en cours et par le biais du Plan de mise en valeur et les inscriptions au Document complémentaire, va venir encore une fois souligner ça.

2720

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup. J'appellerais maintenant monsieur Bernard St-Denis.

M. BERNARD ST-DENIS :

2725

Alors, bonjour.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2730

Bonjour.

M. BERNARD ST-DENIS :

2735

Ce que j'ai retenu de la lecture du document, c'est qu'il s'agit d'un projet de cadre de travail qui vise, d'une part, à analyser, décrire et comprendre le mont Royal et sa grande

périphérie, disons, comme paysage. Et à partir de cette compréhension, de cette description, de cette analyse, de pouvoir fixer les paramètres selon lesquels il s'agirait éventuellement, d'une part, de préserver cette entité-là urbaine et, d'autre part, d'orienter le développement ou du moins son devenir à travers le développement urbain.

2740

Et évidemment, ce qui m'apparaît fondamental dans toute cette démarche, c'est qu'il y a encore beaucoup d'ouverture à toutes sortes d'orientations de travail. Et c'est ce que je constate être l'utilité de la séance d'aujourd'hui, c'est-à-dire permettre à d'autres intrants d'influencer le processus.

2745

Ce qui m'apparaît tout aussi important, c'est l'idée d'une démarche qui permet effectivement de comprendre ce paysage-là. Et à ce titre-là, il me semble qu'il y a un certain nombre de dimensions qui sont, à mon avis, peut-être un peu trop minimisées par le document que j'ai lu, à savoir notamment la dimension historique.

2750

C'est-à-dire, s'il s'agit de comprendre le paysage du mont Royal, il s'agit de comprendre le processus et les motifs de valorisation par de multiples acteurs de la société dans un processus historique, c'est-à-dire sur un temps historique.

2755

Je n'ai pas vu dans le document, peut-être qu'il y a des études et des réflexions, des analyses qui ont été faites ailleurs à ce sujet-là, mais je n'ai pas vu grand-chose dans le document à ce sujet-là.

2760

Il me semble qu'une analyse du processus de valorisation paysagère du mont Royal, à travers les différents acteurs qui ont porté cette valorisation-là, permettrait sans doute de comprendre avec plus d'acuité les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui par rapport à la protection et à la mise en valeur du mont Royal.

2765

Évidemment, si on parle d'acteurs sociaux, on parle nécessairement d'une multiplicité d'acteurs sociaux et d'une multiplicité de points de vue. Et donc, ce qui aiderait sans doute à caractériser les enjeux actuels, et à spécifier une vision de développement et de protection et de mise en valeur pour le mont Royal, ce serait de comprendre comment aussi dans l'histoire se sont affrontées différentes visées élaborées à propos du mont Royal à partir de différents points de vue portés par différents acteurs sociaux.

2770

Je donnerais juste un exemple pour illustrer cet énoncé-là. Il est bien évident que le mont Royal a été visé par une certaine partie de la population comme lieu de récréation, de détente, lieu d'assainissement, en fait, des modes de vie urbains et que, d'autre part, le mont Royal a été visé aussi par certains groupes, certains promoteurs, certains propriétaires comme véhicule pour la valorisation de la valeur foncière de leur propriété, donc pour leurs intérêts propres et leurs intérêts économiques.

2775

Et comprendre la manière dont ces différents intérêts se sont affrontés dans l'histoire

2780 jusqu'à aujourd'hui nous permettrait certainement de comprendre comment sont à l'oeuvre
aussi aujourd'hui les mêmes divergences ou les mêmes disputes au niveau des intérêts
portés à la montagne qui effectivement sont de nature esthétique, de nature sanitaire, de
nature sociale, mais aussi de nature économique, de nature touristique, sachant que le
tourisme est aussi une industrie.

2785 Donc, tout ça finalement pour en arriver à la période actuelle, toute cette perspective
historique pour permettre de mieux comprendre la période actuelle, ça nous amène aussi à
tenter de caractériser les différents enjeux du réaménagement de la protection et de la mise
en valeur du mont Royal sur le plan de la manière dont effectivement s'affrontent des visées
portées par différents segments de la population, sachant que, éventuellement, quoiqu'il en
2790 soit de ce qui sera défini comme orientation pour la mise en valeur du mont Royal, ce qui
devra primer et ce que la Ville de Montréal devra mettre de l'avant, c'est l'intérêt public.

2795 Donc, l'intérêt public défini non pas strictement comme l'intérêt du plus grand nombre,
mais bien sous l'angle de la manière dont les interventions prévues, le mode de gestion
prévu pour le mont Royal favorisera au maximum le bien commun.

2800 Finalement, à ce sujet-là, il y a évidemment toutes sortes d'outils qui permettent de
documenter les visées, les représentations, la manière dont elles sont intégrées dans la
manière dont chacun use du mont Royal, que ce soit sur le plan économique, que ce soit sur
le plan symbolique, que ce soit sur le plan esthétique ou que ce soit simplement sur le plan
du bien-être.

2805 Mais pour terminer, je dirais que ce qui me semble un petit peu minimisé aussi dans
le document, c'est le fait que le paysage du mont Royal n'est pas strictement un paysage à
conserver ou à protéger, ou à mettre en valeur au sens de la préservation, parce que c'est
un peu ce que je décèle dans tout le document, c'est-à-dire mise en valeur, dans le fond,
équivalent plus ou moins, peut-être un peu plus que moins, mais plus ou moins à une action
de préservation des acquis paysagers. Mais je pense que le mont Royal est un paysage à
faire, et à faire notamment en tentant de corriger les différentes interférences, les différentes
2810 distorsions qui ont pu apparaître au cours de l'histoire, notamment par rapport au projet de
Olmsted.

2815 Parce que l'aménagement actuel du mont Royal résulte d'une somme d'actions qui ont
été mises en place par toutes sortes d'acteurs, des acteurs publics, des acteurs privés, la
municipalité, découlant de modes de pensée qui se sont succédés au cours du temps, de
sorte que, dans certains cas, il y a des paramètres qui ont été mis de l'avant, qui, à bien y
penser, contreviennent probablement à l'intégrité de ce projet, qui était celui de Olmsted, et
de ce projet dont on doit reconnaître la teneur aujourd'hui et qu'on peut se donner.

2820 Par exemple, je prends juste un exemple, la Maison Smith. La Maison Smith,
actuellement, elle est collée tout contre un vaste champ de stationnement d'automobiles et ça
m'apparaît être une aberration. Mais ce vaste champ de stationnement a été construit à une
2825 époque où on valorisait la mobilité, où on valorisait l'automobile, de sorte qu'effectivement on
a voulu tracer un «parkway» à travers la montagne pour que les gens puissent circuler le plus
possible rapidement de part et d'autre de la montagne.

Ce simple état de fait m'apparaît représenter une distorsion suffisante pour qu'on se
dise : il ne s'agit pas simplement de réaménager les stationnements, les parcs de
stationnement, mais de remettre en question carrément la voirie qui a été construite sur la
2830 base d'une conception de la mobilité qui, aujourd'hui, entre en conflit, il me semble en tout
cas, avec le projet du mont Royal qu'on voudrait bien se donner comme monument.

Et là, j'insiste sur le mot, parce que c'est là-dessus que j'aimerais terminer, le mont
Royal est un monument. Il est un monument naturel, un monument paysager, un monument
2835 culturel, un monument historique et un monument de hauteur.

Je reviens à ce que Daniel disait tantôt, Olmsted, il ne faut pas l'oublier. Olmsted,
c'est le point de départ du projet du mont Royal et je pense qu'il doit figurer en bonne place
dans la réflexion qui devrait se tenir sur la manière dont historiquement s'est construit ce
2840 paysage-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2845 Merci. Je ne sais pas si, Madame Caron ou Madame Graham ou Monsieur Dufort,
vous voulez réagir? Parce que j'aimerais peut-être qu'on aborde la question, le contexte
historique dans l'évolution des paysages, la question des valeurs sociales.

Est-ce que c'est des éléments qui ont été examinés lors de la préparation du plan ou
c'est des choses qui vont être faites éventuellement? Comment ça se situe cette
2850 composante-là?

Mme FRANÇOISE CARON :

2855 Dans les termes du devis, on a l'étude des composantes paysagères de la montagne
à deux échelles, c'est-à-dire une échelle macro, une échelle micro, et dans les deux cas on
demande à ce que les différentes valeurs des paysages soient identifiées, dont la question de
l'histoire, de l'évolution des paysages et de leur source, de leurs origines. Donc, ça fait
partie des...

2860 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que la question des valeurs accordées, par exemple au niveau de la symbolique, au niveau culturel et tout ça, est-ce que ce sont des éléments aussi qui vont être examinés?

2865

Mme FRANÇOISE CARON :

Qui vont être développés dans le cadre de l'étude, oui.

2870 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Quel est le mécanisme qui va être utilisé pour faire cet... c'est des consultations publiques qui vont se faire? Comment ça va se faire cette prise en compte des valeurs dans l'étude? Est-ce que c'est trop pointu pour le moment ou...

2875

Mme FRANÇOISE CARON :

La méthodologie n'est pas encore arrêtée avec les consultants qui ont été retenus, mais il y aura éventuellement des consultations sur l'étude qui aura été en cours de réalisation ou produite.

2880

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Madame Graham, est-ce que vous voulez...

2885

Mme WENDY GRAHAM :

Je veux juste ajouter, c'est au tout début de ce processus. Et nous allons justement relire avec beaucoup d'intérêt votre mémoire. Et donc, la méthodologie qui est établie exactement et les questions vont faire partie de la première étape de travail. Et donc, on discute de tous ces éléments que vous avez mentionnés pour planifier le travail. Et il y a différentes étapes de travail qui sont prévues et un processus qui permet de voir les étapes et puis de revoir et puis d'en discuter aussi. Donc, c'est un processus qui sera également sujet à consultation publique.

2895

Oui, on va revenir avec cela à la fin, mais il y a des... au fur et à mesure que ça se développe aussi.

2900

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait. Monsieur St-Denis, vous avez quelque chose à ajouter?

M. BERNARD ST-DENIS :

2905 Juste peut-être une dernière petite remarque. J'avais accroché là-dessus au tout début de la présentation d'aujourd'hui, la question d'avancer que ce qui est l'objet de la réflexion ici, ce sont des paysages.

2910 Effectivement, le mont Royal est une accumulation et un rapport entre différentes composantes, mais le mont Royal est aussi, par synthèse de toutes ces composantes-là dans l'histoire, un paysage. Et il me semble que l'étude de caractérisation des paysages devrait être aussi une étude de caractérisation et d'appréciation, en fait, de compréhension du paysage du mont Royal.

2915 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

 Merci beaucoup. Il nous reste deux participants. Donc, j'appellerais maintenant monsieur Sylvain Paquette.

2920 **M. SYLVAIN PAQUETTE :**

 Bonjour. Sylvain Paquette de la chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. J'aimerais renchérir sur certains points de vue qui ont été apportés par mes collègues, notamment sur la portée de cette démarche-là.

2925 On a bien vu en préambule toute la question de la complexité de la notion de paysage. Il est assez surprenant de voir que, au plan opérationnel, on réduise cette démarche-là à une question de protection des vues à l'heure actuelle dans le document. Et pour peut-être élargir la portée de cette démarche-là, je pense qu'il est intéressant de revenir sur certains repères conceptuels, certaines définitions qui ont été identifiées dans le document.

2930

 Notamment, on parle de la définition de paysage tel que portée par la Convention européenne du paysage, qui met l'emphase sur cette idée de participation citoyenne à cette démarche-là. Donc, on définit le paysage comme une portion de territoire perçue par la population.

2935

 Ça fait aussi un lien avec une définition qui existe déjà dans le Plan d'urbanisme, la version 2004 en fait, où on interpelle aussi cette dimension non pas seulement des caractères tangibles des vues mais aussi du caractère de la notion de paysage qu'on a mentionnée précédemment, toute la question des valeurs sociales et culturelles.

2940

 Donc, on parle dans le Plan d'urbanisme de cette idée de culture d'habiter la ville. Moi, je pense que c'est intéressant aussi de voir, d'inscrire cette démarche de paysage

2945 dans cette perspective-là. Et ça fait aussi, je dirais, un lien avec une définition qu'on a portée à la chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, comme quoi le paysage c'est un concept de valorisation sociale et culturelle du territoire.

2950 Donc, je pense qu'il y a un consensus à l'heure actuelle au niveau de cette définition-là et qui pose un certain nombre effectivement de défis au plan opérationnel, comment on va mettre en oeuvre ces définitions-là.

2955 Et je crois qu'une des démarches préalables à toute étude ou tout projet de caractérisation, c'est effectivement, certains de mes collègues l'ont mentionné, d'établir à tout le moins un premier balisage de ces valeurs-là, sociales et culturelles, à l'aide d'outils diagnostiques. C'est des outils qui sont développés un peu partout à l'heure actuelle en Europe. C'est un des principes, en fait, développés à l'intérieur de la Convention européenne des paysages.

2960 À cet égard-là, je pense que ce balisage préalable est absolument nécessaire pour bien comprendre à quelles préoccupations sociales ce plan de protection va vouloir répondre en termes d'action.

2965 Et on parlait tantôt notamment de l'idée de hiérarchisation des vues. Moi, je pense que ça peut être un élément important pour évaluer la valeur des vues, quelle est la richesse, en fait, de ces vues-là au plan historique, au plan culturel, au plan... on a parlé tantôt aussi de la dimension expérientielle. Donc, je pense que cette question de paysage doit prendre en compte l'ensemble de ces préoccupations-là.

2970 Et au-delà des vues, je pense que c'est intéressant, c'est que plutôt que de voir ce projet-là essentiellement comme une démarche normative, en fait, comme étant un projet simplement d'ajout de nouvelles normes de protection, je pense qu'il faut voir ça aussi comme un projet de valorisation des paysages et donc qui interpelle des outils de valorisation, notamment de diffusion des connaissances, de sensibilisation, etc.

2975 Et à ce niveau-là, je pense qu'il faut, au plan opérationnel, pas seulement se limiter à protéger les vues, mais aussi à protéger des usages qui font partie de l'identité du mont Royal. Donc, il y a des usages identitaires, des pratiques identitaires qui sont, à mon point de vue, absolument essentielles. Donc, ça peut être des usages de l'ordre à l'échelle des individus, mais aussi à l'échelle d'une collectivité. On pense, par exemple, aux pratiques
2980 des tam-tam le dimanche, c'est un événement, une activité qui est absolument associée à l'identité du mont Royal.

2985 Donc, peut-être revenir sur une des questions sur cette idée donc de faire un balisage, en fait, de ces valeurs sociales et culturelles préalablement à toute démarche ou étude.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2990 Donc, peut-être si vous voulez répondre à cette question, la question du balisage.
Est-ce que ça a déjà été fait ou si ça va être fait?

Mme WENDY GRAHAM :

2995 Les premières étapes, c'est justement, ce n'est peut-être pas les mêmes mots, mais
une revue de la littérature et de toutes les conventions qui sont existantes, qui ont trait aux
paysages, on donne comme référence une certaine liste d'orientations et de faire le point sur
l'état actuel de la connaissance au niveau du paysage, donc qui est en grand
questionnement actuellement, et de faire le point avec le mont Royal et ce qui se passe, en
fait, faire le point finalement. Donc, ça c'est définitivement établi en étant une étape des
3000 premières étapes du projet.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3005 Il y a peut-être un autre aspect aussi, ça fait plusieurs fois qu'on entend ce point de
vue là. C'est qu'on a l'impression, les gens qu'on a entendus ce matin, c'est comme s'il y
avait juste des vues qu'on protégeait. Je ne pense pas que l'intention de la Ville, c'est juste
les vues. Je pense qu'il y a aussi d'autres éléments. Peut-être juste revenir, brièvement
nous dire c'est quoi l'intention du plan pour ce qui concerne les paysages.

3010 **Mme FRANÇOISE CARON :**

 En fait, le plan est structuré de façon à présenter le contexte, en fait l'approche qui
correspond à chacun des enjeux. Puis ensuite, on a un tableau plus gris où on a les
mesures concrètes. Alors, pour les vues, on fait référence à l'étude qui va avoir lieu et on
3015 inscrit là-dedans que, suite à la réalisation de l'étude, donc il y aura la transcription de façon
très concrète de mesures de protection et de mise en valeur.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3020 Mais pas pour les vues, pour le paysage.

Mme FRANÇOISE CARON :

3025 Non, pardon, pour le paysage.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

 C'est tout là la... je pense qu'aujourd'hui, on a senti...

3030 **Mme FRANÇOISE CARON :**

C'est ça que j'ai dit, j'ai dit: «vues»?

3035 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Oui.

Mme FRANÇOISE CARON :

3040 Pardon, je veux dire «paysage».

Mme WENDY GRAHAM :

3045 On n'est pas rendu au niveau de l'étude des paysages au même niveau qu'on pourrait être rendu au niveau de la réglementation pour les vues.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3050 Donc, ce qu'on comprend, c'est que pour ce qui est des vues, l'état de connaissance est insuffisant pour...

Mme FRANÇOISE CARON :

3055 Les outils géomatiques.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3060 À votre niveau, les outils sont là. L'état de connaissance est là pour être en mesure de mettre des critères. Tandis que dans le cas du paysage, au sens large, ce n'est pas encore fait, c'est à l'étude. Ça va venir éventuellement.

Mme FRANÇOISE CARON :

3065 La première chose, ça va être par le devis standardisé qui va être comme notre garantie, d'ici deux ans, qu'on va pouvoir encadrer mieux les interventions qui vont se faire. Puis à terme, il y aura l'élaboration de mesures plus détaillées.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3070 Deux ans, oui. C'est ça que j'ai compris, deux ans.

Mme FRANÇOISE CARON :

3075 L'étude, oui, le mandat qui est donné va s'étendre sur deux ans, parce qu'on voulait être sûr d'avoir l'évolution des paysages au fur et à mesure que les saisons s'échelonnent.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3080 Puis le devis standardisé, est-ce qu'il y a un délai moindre?

Mme FRANÇOISE CARON :

C'est deux mois, je crois?

3085 **M. PIERRE BOUCHARD :**

C'est à l'automne.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3090 L'automne. Cet automne cette année?

Mme FRANÇOISE CARON :

3095 Quatre mois.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3100 Est-ce que, Monsieur, vous voulez réagir? Ça va?

M. SYLVAIN PAQUETTE :

3105 Bien, en fait, je pense qu'il ne faut pas oublier ou négliger cette dimension pour élargir, en fait, le paysage aux questions de valeurs sociales, cette dimension citoyenne à travers les outils de participation publique qui peuvent être très intéressants pour faire ce portrait des valeurs sociales.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3110 Merci beaucoup, Monsieur.

J'appellerais maintenant la dernière participante, madame Ginette Cloutier.

Mme GINETTE CLOUTIER :

3115 Bonjour. Alors, moi, je suis consultante en muséologie et patrimoine depuis plusieurs années. Je vais être brève parce que tout le monde doit avoir faim.

3120 Moi, effectivement, la chose qui me préoccupe dans le document, c'est beaucoup la valeur éducative, tout l'aspect de la diffusion et de la sensibilisation du public, que ce soit sur les vues, le paysage, la biodiversité. Il y a effectivement l'aspect historique que je trouvais peut-être mince dans le document, que ça soit l'évolution des paysages ou le caractère social et culturel. On en a parlé tantôt.

3125 Par rapport à la question de la diffusion auprès du public, je pense qu'il y a déjà effectivement la Maison Smith qui fait du travail au niveau que ce soit des visites guidées au niveau d'une exposition. Il y a au chalet du mont Royal où il y a un petit peu d'exposition aussi des artistes. Mais ce que je voulais savoir, c'est est-ce qu'il a été pensé ou est-ce qu'il y a des règles par rapport...

3130 Tantôt, j'entendais le mot «balisage», mais ce n'est peut-être pas dans le même sens que je le voyais. C'était, dans le parc comme tel, il pourrait y avoir des panneaux d'interprétation, que ce soit le long du sentier des calèches, des panneaux d'interprétation qui portent sur la biodiversité, sur les arbres. Est-ce qu'il y a des règles? Est-ce qu'il y a des choses établies?

3135 Je veux dire, on regarde le Stanley Park à New York, où il y a des mosaïques au sol. Ça peut être des mosaïques au sol où on peut donner des éléments historiques. Alors, toutes les interventions physiques qui peuvent être faites dans un but de sensibilisation.

3140 Il y avait dans le journal La Presse, il y a deux semaines, sur la Côte d'Azur où on voit des vues et des paysages, et il y a des panneaux devant nous. Ça peut être des panneaux deux dimensions ou ça peut être des panneaux films, vidéos, il y a toutes les technologies modernes, où on voit des artistes qui ont peint ces paysages-là. Il y a toute cette dimension-là, je trouve. Parce que dans le document, quand on regarde, à la partie
3145 sensibilisation, on parle de brochures, de dépliants et de site Internet.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3150 Vous, en fait, ce que vous dites, c'est des interventions sur le site même?

Mme GINETTE CLOUTIER :

3155 Oui. Il y a toutes sortes d'autres interventions. Ça peut être des mosaïques au sol. Ça peut être des panneaux d'interprétation. Ça pourrait être des caméras, à la limite, ou des vidéos. Il y a des panoplies de moyens muséologiques modernes aussi qui ne sont pas

du tout abordés là-dedans.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3160 On va poser la question. Est-ce que vous avez des intentions à ce sujet-là, au niveau de l'information sur place, sur le site, informationnelle, directionnelle?

M. PIERRE BOUCHARD :

3165 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3170 Oui, Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

3175 Ce sera un des projets de mise en valeur, dans le cadre de la mise en valeur du mont Royal, qui va être faite. Donc, au cours des prochaines années, ça va demander une intervention au niveau de PTI. Donc, il y a toute la dimension signalisation, toute la représentation graphique. En fait, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup à faire tant au niveau de l'éducation, des panneaux éducatifs comme madame disait, que de la signalisation. Donc, tout ça, c'est à faire. C'est un projet en soi. C'est majeur, c'est gros, et ça va faire l'objet d'un des projets dans le cadre d'un des projets de PTI de la Ville éventuellement.

3180

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3185 PTI, qui est le Plan triennal d'immobilisations.

M. PIERRE BOUCHARD :

C'est ça.

3190 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci beaucoup. Oui?

Mme GINETTE CLOUTIER :

3195 C'est parce que dans ça, dans le document qui est là, on ne voit pas les intentions. Même si on ne va pas précis dans le projet, ce serait intéressant d'avoir des orientations de diffusion qui soient au moins dans ce document-là.

3200 Puis souvent, parce que je travaille dans le milieu des musées depuis presque trente ans, je n'ai rien contre les inventaires et les études, c'est important, mais souvent l'argent est mis d'abord sur les inventaires, les connaissances pour savoir. Puis souvent, à la fin, il ne reste plus beaucoup d'argent pour la partie diffusion et mise en valeur, parce que ça vient après. Souvent, ça vient après qu'on a toute la connaissance sur tout.

3205 Quand vous dites qu'il va avoir une étude, comment est-ce qu'on peut avoir accès, être informé sur cette étude-là?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

3210 Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

3215 Je rappellerais simplement, comme on a fait les deux autres soirs d'avant, l'intention de la démarche actuelle. Donc, je rappellerais simplement que depuis deux ans, il y a eu une Table de concertation qui a été mise en place afin de donner les grandes lignes d'un ensemble de projet de protection et de mise en valeur, que ce programme-là a fait l'objet d'un consensus autour de la Table de concertation.

3220 Et ce qu'on discute présentement, c'est justement ce qui a fait l'objet d'un consensus en termes d'orientation. Et une fois que ça, ça va être adopté, là il y a une série de plans d'action qu'il faut mettre de l'avant, dont entre autres cet élément-là. Mais on n'en est pas là.

3225 Pour le moment, on en est à l'étape de savoir : est-ce qu'il y a consensus? Est-ce que la façon dont on met les balises visant la protection sur les décennies à venir sur le mont Royal, est-ce que c'est suffisant, c'est correct, etc.? Et à partir de ce moment-là, il y a une série de plans d'action qui vont se faire sur plus d'une décennie pour opérationnaliser l'ensemble de ce qu'on met de l'avant actuellement.

3230 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

 Merci beaucoup. Monsieur Rioux, vous voulez compléter?

3235 **M. GILLES RIOUX :**

 Ce que Pierre Bouchard vient de dire, il y en a en partie à la page 40, la cinquième mesure:

3240 *Planifier les mesures pour la signalisation d'orientation, le remplacement des éléments disparus, compléter les éléments informatiques et didactiques, particulièrement aux entrées du parc.*

Vous en avez à la page 40, cinquième mesure.

3245 Et je voulais ajouter qu'il y a quand même tout un travail qui est en révision, les Amis de la montagne en collaboration avec toutes les institutions de la montagne, sur toute la partie muséologique, l'exposition dans la Maison Smith, mais aussi est placée une série de capsules sur, en fait, la plupart des endroits qui seront à visiter, qui pourront être téléchargés sur iPod.

3250 Quelqu'un pourrait décider d'aller visiter, par exemple, l'Oratoire, il y aurait une série de capsules qui pourraient être téléchargées dans son appareil et là-bas aller visiter. C'est en train de se faire en collaboration avec une vingtaine d'institutions qui ont un caractère muséal ou autre dans la montagne, les universités, McCord et tout ça.

3255 Et j'ajouterais deux autres mesures. Il y a une mesure là-dedans d'augmenter, de doubler le nombre d'étudiants qui sont admis pour les visites du mont Royal dans des objectifs de vulgarisation.

3260 Et j'ajouterais enfin un dernier exemple. Parce que cet automne, il y a une opération auprès de 60 000 étudiants qui va se faire de sensibilisation aux montérégiennes, dont le mont Royal, pour les étudiants de secondaire I et de secondaire II, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal. Il va donc avoir un cahier de préparé pour chacune des classes de ces 60 000 étudiants-là dans l'ensemble de la région des montérégiennes.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup, Monsieur Rioux.

3270 J'en profite pour signaler qu'il y aura un atelier mardi, demain soir, qui va porter justement sur l'accessibilité et les services offerts. Donc, on pourra revenir sur ces sujets-là plus à fond lors de l'atelier.

3275 Alors, avant de conclure, je vous invite à venir cet après-midi, ceux qui peuvent le faire. Nous allons traiter de la gestion de la montagne, donc le cadre de mise en oeuvre et tout ça. Donc, c'est à partir de 1 h, ici même. Et sur ça, merci beaucoup de votre participation et au plaisir de vous revoir. Merci.

3280 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3285

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3290